

Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne

Conseil Communautaire du 12 décembre 2013

PROCES - VERBAL

Conseillers en exercice :	85
Présents à la Séance :	63
Nombre de votants :	76
Date de la convocation :	03/12/2013

L'an deux mille treize le douze décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, s'est réuni à Salle Alfred Jarreau - 80, Grande Rue Saint-Marcel, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Christophe SIRUGUE assisté de Monsieur Pierre JACOB, Monsieur Daniel GALLAND, Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Madame Martine HORY, Madame Laurence FLUTTAZ, Monsieur Alain BERNADAT, Monsieur Jean Claude MOUROUX, Monsieur Bernard GAUTHIER, Monsieur Raymond GONTHIER, Monsieur Christian WAGENER, Monsieur Gilles MANIERE, Monsieur Rachid BENSACI, Monsieur Daniel VILLERET, Monsieur Georges AGUILLON, Madame Florence ANDRE, Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Marc BOIT, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Madame Annie CEZANNE, Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur André COMMUN, Monsieur Daniel de BAUVE, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jacky DUBOIS, Monsieur Jean Claude DUFOURD, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Christian FICHOT, Monsieur Gilles FLEURY, Monsieur Dominique GARREY, Monsieur Gilles GONNOT, Monsieur Guy GONNOT, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur René GUYENNOT, Monsieur Michel ISAIE, Madame Geneviève JOSUAT, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Lucien MATRON, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MERMET, Madame Annie MICONNET, Monsieur Jean-Claude MORESTIN, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT, Madame Evelyne PETIT, Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur André RENAUD, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Madame Yvette SEGAUD, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Pierre VOARICK.

Absents excusés:

Monsieur Gérard BOUILLET ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard GAUTHIER,
Madame Anne CHARTIER ayant donné pouvoir à Monsieur Benjamin GRIVEAUX,

Monsieur Jérôme DURAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MORESTIN, Madame Chantal FOREST ayant donné pouvoir à Monsieur Jacky DUBOIS, Monsieur Christian GELETA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Claude MOUROUX, Monsieur Dominique JUILLOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel CHRISTEL, Madame Cécile KOHLER ayant donné pouvoir à Madame Laurence FLUTTAZ, Madame Nathalie LEBLANC ayant donné pouvoir à Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Dominique PELLETIER ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien MATRON, Madame Catherine PILLON ayant donné pouvoir à Monsieur Rachid BENSACI, Madame Christelle RECOUVROT ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BERNADAT, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN ayant donné pouvoir à Madame Marie MERCIER, Madame Sandrine TISON ayant donné pouvoir à Madame Yvette SEGAUD Madame Dominique COPREAUX, Monsieur François DUPARAY.

Absents:

Monsieur Daniel COISSARD, Madame Martine COURBON, Monsieur Mohieddine HIDRI, Monsieur François LOTTEAU, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Laurent VOILLAT, Madame Nisrine ZAIBI.

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Raymond GONTHIER

INTERVENTIONS

Christophe SIRUGUE

Mes chers collègues et je vous propose d'ouvrir nos travaux tout d'abord en passant la parole à Jean-Noël DESPOCQ, Maire de Saint-Marcel.

Jean-Noël DESPOCQ

Chers collègues bonsoir. Sans rappeler l'historique de notre collectivité mais si vous avez quelques minutes aux termes de notre assemblée, je vous propose de regarder l'exposition présente ainsi que les documents sur table : Saint-Marcel, notre maraichage et industrie. Cela montre l'évolution de notre collectivité depuis de nombreuses années. C'est l'anniversaire aussi du creusement de la Darse, qui a permis l'implantation de Framatome à l'époque, Areva aujourd'hui, ainsi que tous les aménagements de la zone sud. C'est donc un développement économique important.

Vous avez pu trouver devant vous un cadeau de la collectivité de Saint-Marcel, l'agenda 2014, offert généreusement par tous les partenaires de la collectivité, les artisans, les commerçants, qui nous soutiennent dans le développement de nos structures municipales et routières. Je vous souhaite des débats riches en attendant de nous retrouver tout à l'heure. Je souhaitais également saluer quelques anciens élus car ce dernier Conseil Communautaire a pour but le vote du budget 2014, mais il y a aussi un autre événement que nous fêterons à la fin de cette séance à l'étage. Monsieur le Président je vous donne la parole.

N° CC-2013-12-1-1

- Secrétaire de séance - Désignation-
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Monsieur Raymond GONTHIER comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-2-1

- Décisions prises par le Président en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 03-10-2013 au 30-10-2013-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus énoncées ?

Ne donne pas lieu à un vote par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-3-1

- Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séance du 25 novembre 2013-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-4-1

- Délégations d'attributions au Bureau Communautaire - Modification-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification des délégations d'attribution consenties au Bureau Communautaire ;
- Délègue au Bureau Communautaire la décision des cessions foncières nécessaires au développement et à l'implantation d'entreprises sur le territoire du Grand Chalons.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-5-1

- Délégation d'attribution au Président - Modifications-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Délègue à Monsieur le Président, et pendant toute la durée du mandat, les attributions suivantes :
 - Attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot ;
 - Attestation de viabilisation du lot ;
 - Attestation de surface de plancher autorisée ;
 - Les documents relatifs à la division des masses constructibles (sur l'ensemble du lotissement) ;
 - Les demandes d'autorisations d'urbanisme ;
 - Tous autres documents relatif à la qualité de lotisseur ;
- Autorise Monsieur le Président, en application des articles L2122-23, L2122-18 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à subdéléguer tout ou partie de ces attributions aux Vice-Présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;
- Autorise Monsieur le Président, en application des articles L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur Général Adjoint aux Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de service pour les actes visés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-6-1

- Responsabilité civile - Indemnisation de Monsieur FLAMAND-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte de verser à la GMF, assureur de Monsieur FLAMAND, la somme de 279,12 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur FLAMAND.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-7-1

- Ressources Humaines - Direction Eaux et Assainissement - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de l'actualisation de l'organisation de la Direction Eaux et Assainissement ;
- Approuve les créations d'emplois qui découlent de cette nouvelle organisation et qui seront intégrées au tableau des effectifs du Grand Chalon :
 - Service Ingénierie : 1 poste de technicien, à temps complet ;
 - Service Exploitation – unité abonnés industriels : 1 adjoint technique, à temps complet ;
- Approuve l'actualisation de l'organigramme de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-8-1

- Les Saônates d'été 2014 - Groupement de commandes entre le Grand Chalon et la Ville de Chalon-sur-Saône - Création-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et la Ville de Chalon-sur-Saône pour l'organisation de l'évènement « Les Saônates d'été », qui aura lieu en juillet 2014, à Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe ;
- Approuve que le Grand Chalon soit coordonnateur du groupement de commandes. La répartition budgétaire s'établit comme suit : 70 % pour le Grand Chalon et 30 % pour la Ville de Chalon.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-9-1

- Les Saônates d'été 2014 - Sponsoring "Packs Saônates"-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les conventions de partenariat qui seront conclues avec les différents sponsors, annexées à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les différents sponsors concernés, dans le cadre des Saônates d'été 2014.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-10-1

- Les Saônates d'été 2014 - Partenariat entre le Grand Chalon et différents clubs sportifs - Conventions-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention de partenariat type à passer avec les clubs sportifs, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec chacun des clubs sportifs retenus, dans le cadre des Saônates d'été 2014.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-11-1

- Finances - Tarifs 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs des prestations effectuées par les services communautaires, tels que présentés en annexe de la délibération ;
- Approuve, pour l'Espace nautique, la reconduction de l'offre promotionnelle et l'attribution de cartes d'abonnements à la Direction de la Communication, à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2013-12-12-1

- EPIC "Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon" - Budget Primitif 2014 - Approbation-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif 2014 de l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » ainsi présenté.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-13-1

- ZAEIC de la Sucrierie - Remise d'ouvrages par la SEM Val de Bourgogne au Grand Chalon -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le retrait du précédent procès verbal de remise d'ouvrage en date du 9 novembre 2011 ;
- Accepte la remise au Grand Chalon des ouvrages et voiries réalisés par la SEM Val de Bourgogne, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le procès verbal correspondant ;
- Charge Maître Céline VINCENT, Notaire à Chalon-sur-Saône, des formalités afférentes ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié de rétrocession des ouvrages réalisés au sein de la Zone d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire de la Sucrierie, conformément au procès verbal annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-14-1

- ADERC - Cotisation et subvention 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution à l'ADERC d'une subvention à hauteur de 505 000 € au titre de l'année 2014 ;
- Approuve le versement à l'ADERC de la cotisation annuelle à hauteur de 219 312 €

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-15-1

- ADERC - Convention triennale de facturation pour l'entretien des locaux 2014 - 2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la facturation pour l'entretien des locaux de l'ADERC ;
- Approuve le projet de convention triennale joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-16-1

- SEM Nicéphore Cité - Subvention 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 812 000 € à la SEM Nicéphore Cité pour la réalisation de ses missions, au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-17-1

- Pôle de compétitivité VITAGORA - Contrat de performance 2013-2018-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les termes du contrat de performance VITAGORA 2013-2018 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de performance VITAGORA 2013-2018 ;
- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association VITAGORA POLE à hauteur de 5 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement avec VITAGORA.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-18-1

- Pôle Nucléaire Bourgogne - Projet HIPPI - Subvention à la société METALSCAN-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 20 539 € dont 7 000 € au titre de l'année 2014, en faveur de la société Métalscan, dans le cadre du projet « HIPPI » ;
- Approuve les projets de convention et l'annexe financière, consultables à la Direction de la Coordination et à la Direction de l'Economie, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-19-1

- Syndicat Mixte du Chalonnais - Modification des statuts-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Chalonnais tels que joints en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-20-1

- Desserte de Saôneor – Autorisation de Programme - Création-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la création d'une Autorisation de Programme 2014-2017 d'un montant de 3 320 000 € portant sur le financement de la desserte de Saôneor, définie comme suit :

Dénomination : Desserte de Saôneor

Durée : 4 ans

Montant : 3 320 000 €

Répartition des crédits de paiement :

Montant total	2014	2015	2016	2017
3 320 000 €	100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 220 000 €

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-21-1

- Transports scolaires – Conventions avec le Département de Saône et Loire concernant le SIVOS Marnay – Saint-Cyr – Gigny, et le SIVOS La Charmée – Granges – Saint-Germain les Buxy – Avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant à la convention entre le Grand Chalon et le Département de Saône-et-Loire pour définir la répartition des compétences et de financement pour les transports scolaires des Réseaux d'Ecoles Primaires (RPI) de « Marnay – Saint-Cyr – Gigny-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-21-2

- Transports scolaires – Conventions avec le Département de Saône et Loire concernant le SIVOS Marnay – Saint-Cyr – Gigny, et le SIVOS La Charmée – Granges – Saint-Germain les Buxy – Avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant à la convention entre le Grand Chalon et le Département de Saône-et-Loire pour définir la répartition des compétences et de financement pour les transports scolaires des Réseaux d'Ecoles Primaires (RPI) de « Granges – La Charmée – Saint-Germain les Buxy » ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2013-12-22-1

- Transports scolaires – Conventions avec les SIVOS concernant les RPI Marnay - Saint-Cyr - Gigny, RPI La Charmée - Granges - Saint-Germain les Buxy et RPI Saint-Ambreuil - Laives - Beaumont-sur-Grosne – Avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention avec le SIVOS concernant le RPI Marnay - Saint-Cyr – Gigny ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-22-2

- Transports scolaires – Conventions avec les SIVOS concernant les RPI Marnay - Saint-Cyr - Gigny, RPI La Charmée - Granges - Saint-Germain les Buxy et RPI Saint-Ambreuil - Laives - Beaumont-sur-Grosne – Avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention le SIVOS concernant le RPI La Charmée - Granges - Saint-Germain les Buxy;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-22-3

- Transports scolaires – Conventions avec les SIVOS concernant les RPI Marnay - Saint-Cyr - Gigny, RPI La Charmée - Granges - Saint-Germain les Buxy et RPI Saint-Ambreuil - Laives - Beaumont-sur-Grosne – Avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention avec le SIVOS concernant le RPI Saint-Ambreuil - Laives - Beaumont-sur-Grosne;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-23-1

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dracy-le-Fort - Modification simplifiée n°1 - Approbation -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dracy-le-Fort, dont le dossier est annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Dracy-le-Fort et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Une fois approuvé, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalons-sur-Saône, à la mairie de Dracy-le-Fort, 1 place de la Mairie 71640 Dracy-le-Fort, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalons-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-24-1

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Givry - Modification simplifiée n°1 - Approbation -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Givry, dont le dossier est annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Givry et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Une fois approuvé, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, à la mairie de Givry, 1 place de la Poste 71640 Givry, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-25-1

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Marcel - Modification simplifiée n°1 - Approbation -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Marcel, dont le dossier est annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Saint-Marcel et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Une fois approuvé, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, à la mairie de Saint-Marcel, 1 place de l'église 71380 Saint-Marcel, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-26-1

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Rémy - Modification simplifiée n°2 - Approbation -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy, dont le dossier est annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Saint-Rémy et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Une fois approuvé, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, à la mairie de Saint-Rémy, 1 place Jean Jaurès 71100 Saint-Rémy, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-27-1

- Instruction des autorisations d'urbanisme - Situation des communes entrantes et des communes sortantes - Convention -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention cadre relative à l’instruction des autorisations de déclarations préalables, des demandes en matière d’urbanisme et autres autorisations de travaux, annexé à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les communes d’Allerey-sur-Saône et de Chaudenay ladite convention ;
- Prend acte de la résiliation de fait et de plein droit sans préavis de la convention relative à l’instruction des autorisations d’urbanisme signée avec la commune de Saint-Ambreuil à compter de son retrait du périmètre du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-28-1

- PABS II - Cession de la parcelle Y 382 située rue Cugnot sur la commune de Saint-Marcel, à Monsieur Fabien BERTHET Président de la SAS SAONE EXPERTISE-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte la cession foncière de la parcelle Y382 située rue Cugnot à Saint-Marcel d’une superficie de 5265 m² à Monsieur Fabien BERTHET, Président de la SAS SAONE EXPERTISE, (avec facultés de substitution) pour un montant de 57 915 € (hors frais notariés et d’hypothèques à la charge de l’acquéreur) ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document découlant de la présente délibération, en particulier le compromis de vente ou l’acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-29-1

- Commune de Fontaines - Transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prescrit la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de la commune de Fontaines en aire de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine (AVAP), afin d’intégrer un volet environnemental et de procéder à quelques adaptations du règlement et du zonage ;
- Acte qu’une procédure de modification du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Fontaines sera menée en parallèle, notamment pour qu’il soit mis en cohérence avec les nouvelles dispositions de l’AVAP ;
- Définit les modalités de concertation ci-dessous, conformément à l’article L.300-2 du Code de l’Urbanisme, associant, pendant toute la durée de l’élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
 - information sur le site internet de la commune de Fontaines et du Grand Chalon ;
 - information sur le bulletin communal de Fontaines et le journal du Grand Chalon ;

- mise à disposition d'un registre à la mairie de Fontaines accompagné d'un document présentant la démarche ;
- Approuve la création d'une Commission Locale de l'APAV dont la composition sera définie par une délibération ultérieure ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes subventions possibles, particulièrement auprès de l'Etat et auprès de tout autre partenaire potentiel.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à la mairie de Fontaines et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-30-1

- Aéroport Chalon/Champforgeuil - Cession de bâtiments et d'emprises foncières situés sur la commune de La Loyère à l'Association des Amateurs d'Aéronefs et à M. et Mme AUVRAY Pierre - Avenant n° 2 au contrat d'affermage-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention d'affermage d'exploitation de l'aéroport Chalon-Champforgeuil modifiant son périmètre, dont le projet est annexé ;
- Approuve le déclassement du domaine public de l'emprise foncière correspondant à une partie à détacher de la parcelle AH n° 114 pour environ 274 m², et des bâtiments qu'elle supporte, situés sur la commune de La Loyère, après modification du périmètre de la convention d'affermage d'exploitation de l'aéroport Chalon-Champforgeuil ;
- Autorise la cession à l'« ASSOCIATION DES AMATEURS D'AERONEFS» (avec facultés de substitution), pour un montant de 2 700 € (hors frais notariés à la charge de l'acquéreur), d'une emprise foncière à détacher de la parcelle AH n° 114, conformément au plan annexé, représentant une surface d'environ 274 m², située sur la commune de La Loyère, et comportant les bâtiments suivants :
 - a) un bâtiment à usage de bureaux comportant de l'amiante,
 - b) un second bâtiment jouxtant le précédent, à céder partiellement, sachant que celui-ci sera entièrement démoli aux frais du Grand Chalon (désamiantage et démolition, hors reprise du mur mitoyen et du bardage) et que cette emprise foncière libérée sera remise en état en terre végétale par le Grand Chalon ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 précité, le compromis de vente ou l'acte de cession à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-30-2

- Aéroport Chalon/Champforgeuil - Cession de bâtiments et d'emprises foncières situés sur la commune de La Loyère à l'Association des Amateurs d'Aéronefs et à M. et Mme AUVRAY Pierre - Avenant n° 2 au contrat d'affermage-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention d'affermage d'exploitation de l'aéroport Chalon-Champforgeuil modifiant son périmètre, dont le projet est annexé ;

- Approuve le déclassement du domaine public de la parcelle AH n° 113 pour 834 m² et du bâtiment qu'elle supporte, situés sur la commune de La Loyère, après modification du périmètre de la convention d'affermage d'exploitation de l'aérodrome Chalon-Champforgeuil,
- Autorise la cession à M. et Mme AUVRAY (avec facultés de substitution), de la parcelle AH n° 113 d'une surface de 834 m² et du bâtiment qu'elle supporte, pour un montant total de 9 200 € conforme à l'estimation des Domaines (hors frais notariés à la charge de l'acquéreur) ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 précité, le compromis de vente ou l'acte de cession à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-31-1

- Développement numérique - Réseau haut débit - Convention de Délégation de service public - Avenant n°8-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n°8 à la convention de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du Réseau à Haut Débit ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-32-1

- Habitat - Contrat Local d'Engagement (CLE) - Prorogation des engagements du Grand Chalon pour la période 2014-2017 - Avenant n°2-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 au Contrat Local d'Engagement (CLE) signé le 4 février 2011 relatif à la prorogation des engagements du Grand Chalon dans le dispositif « Habiter mieux » ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-33-1

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Convention SACICAP PROCIVIS - Avenant 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention partenariale fixant les modalités de partenariat avec la SACICAP -PROCIVIS Bourgogne Sud Allier, portant prorogation de la convention au 31 décembre 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-34-1

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Convention CERQUAL - Avenant 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale "Patrimoine Habitat" fixant les modalités de partenariat avec CERQUAL, portant prorogation de la convention au 31 décembre 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-35-1

- Renouvellement urbain - Projet de Rénovation Urbaine - Convention bilatérale avec la Région Bourgogne - Avenant n°3-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant n°3 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention bilatérale de Rénovation urbaine entre la Région Bourgogne et le Grand Chalons ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-36-1

- Direction Enfance Familles Education - Organisation de l'accueil le samedi dans une crèche collective-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la nouvelle organisation du travail de l'Espace Multi Accueil les Mésanges situé à Chalons sur Saône, comme exposé ci-dessus et prenant en compte l'accueil des enfants le samedi.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-37-1

- Enseignement Supérieur - Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne - Subvention 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le partenariat entre le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Bourgogne et le Grand Chalons pour favoriser le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle ;
- Approuve l'attribution d'une subvention au Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Bourgogne, d'un montant de 5 000 € pour l'année 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-38-1

- Enseignement supérieur - Institut Image Arts et Métiers ParisTech - ARTS - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Image d'un montant de 37 000 euros pour l'année 2014 ;
- Approuve la convention d'objectifs 2014 avec Arts et Métiers ParisTech ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-38-2

- Enseignement supérieur - Institut Image Arts et Métiers ParisTech - ARTS - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 28 500 euros pour l'année 2014 pour le développement de la plateforme technologique de recherche et d'innovation, ViZiR, à l'Institut Image ;
- Approuve la convention d'objectifs « recherche » 2014 avec Arts et Métiers ParisTech ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-38-3

- Enseignement supérieur - Institut Image Arts et Métiers ParisTech - ARTS - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 29 500 euros, au titre de l'année 2014, à l'association ARTS, dans le cadre du projet Co-Dive ;
- Approuve le projet de convention d'objectifs recherche 2014 joint en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-39-1

- Enseignement supérieur - CNAM - Capacité en Droit - Subvention 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 24 000 € au titre de l'année 2014, à l'ARCNAM de Bourgogne ;
- Approuve le projet de convention relative au soutien de la formation « capacité en droit », joint en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-40-1

- Enseignement Supérieur - Association pour la restauration universitaire - Subvention 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 14 000 € au titre de l'année 2014 à l'Association pour le fonctionnement de la restauration universitaire à Chalon-sur-Saône ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-41-1

- Enseignement supérieur - Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement pour l'année 2014 d'une subvention de 75 000 euros au PESH Bourgogne pour le développement de la formation ;
- Approuve les termes de la convention jointe en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-41-2

- Enseignement supérieur - Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros au titre de l'année 2014 au PESH Bourgogne, subvention versée sur factures acquittées.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-42-1

- Saison de l'Auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de danse, musique et théâtre 2014/2015 - Tarification-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les nouveaux tarifs de concerts et spectacles de la Saison de l'Auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de danse, musique et théâtre pour la saison 2014/2015.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-43-1

- Soutien aux associations culturelles - Conventions d'objectifs - Subventions 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet-type de convention d'objectifs 2014 fixant les modalités de versement des subventions avec les associations Art Image, Livralire, La Bobine et Antipodes, joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs à venir avec lesdites associations,
- Approuve le versement d'une subvention de 2 500 euros à l'association Art Image, de 2 500 euros à l'association Livralire, de 600 euros à l'association La Bobine et de 2 000 euros à l'association Antipodes, au regard des objectifs fixés pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-44-1

- Gestion des déchets – Redevance spéciale des professionnels – Tarification 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs de facturation pour la collecte et le traitement des déchets assimilés à ceux des ménages, tels que joints en annexe, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-45-1

- Gestion des déchets – Abonnements de manutention – Tarification 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs des abonnements de manutention des bacs tels que mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 01 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-46-1

- Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les transformations et créations de postes ainsi que le transfert d'un poste qui répondent aux besoins de l'organisation des services

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine

Conservatoire à Rayonnement Régional

Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet 10 heures hebdomadaires, en un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet 9 heures hebdomadaires ;

Ecole Média Art

Transfert d'un poste d'attaché, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône, au tableau des effectifs du Grand Chalon ;

Direction Générale Adjointe Solidarités et Cohésion Sociale

Direction de la Santé Publique

Création d'un poste d'attaché, à temps complet ;

Direction Enfance Familles Education

Création de quatre postes d'auxiliaire de puériculture, à temps complet ;

Direction générale des Services Techniques

Direction Eaux et Assainissement – Service Exploitation

Transformation d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, en un poste d'adjoint technique, à temps complet ;

- Approuve le tableau des effectifs du Grand Chalon actualisé et joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-47-1

- Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Rapport annuel d'activités 2012-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2012 des services de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-48-1

- Agenda social 2014-2020 - Troisième atelier de discussions - La politique sociale 2015 – 2020 : principales orientations-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte des principales orientations de la politique sociale évoquées dans le cadre des rencontres qui se sont déroulées avec les partenaires sociaux, parties prenantes de « l'Agenda Social 2014-2020 ». Elles seront discutées et débattues lors des rencontres prévues entre janvier et juin 2014.

Ne donne pas lieu à un vote par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-49-1

- Direction Gestion des Déchets - Service Collecte - Règlement intérieur-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la mise en place du règlement du Service Collectes Déchetteries ;
- Approuve sa mise en application à compter du 1er janvier 2014.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-50-1

- Transport de voyageurs - Convention générale de répartition des compétences avec le Département de Saône-et-Loire - Signature de l'avenant 1-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le principe de maintien des services scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014 par les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) assurant actuellement ces services ;
- Approuve la mise en place de services de Transport A la Demande (TAD) et de Pixel à compter du 1^{er} janvier 2014 sur les communes de Chaudenay et Allerey-sur-Saône ;
- Approuve la suppression des services autres que scolaires à compter du 1^{er} janvier 2014 sur les communes de Charrecey et de Saint-Ambreuil ;
- Approuve l'avenant à la convention liant le Grand Chalon au Conseil Général de Saône-et-Loire ;
- Approuve la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces deux documents.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

INTERVENTIONS

Daniel CHRISTEL

Merci monsieur le Président je vais intervenir simplement pour un problème de transport justement sur la commune de Saint-Désert. Je rappelle à l'assemblée que, suite à la destruction totale par une voiture le 22 janvier 2012, de l'abribus situé à l'arrêt cimetièrre sur la commune de Saint-Désert, il avait été acté par Monsieur le Préfet que la mise en sécurité de l'accès aux transports en commun était indispensable. En effet, les enfants du collège et les personnes âgées traversaient la route départementale devant le cimetière, pour ceux qui connaissent. Un nouvel arrêt sécurisé a été mis en place et un abribus installé par les services du Grand Chalon en novembre 2013. Il a fallu un an et demi pratiquement pour avoir un abribus. Par contre, depuis le 2 septembre 2013, une partie importante des services de la ligne 7 du réseau buscéphale départemental n'est plus assurée sur la commune de Saint-Désert.

Le Conseil Général a justifié la modification de cette desserte par le surcoût du détour sécurisé, modification estimée à 5 000 euros par an. En effet, les bus sont amenés maintenant à contourner le cimetière ce qui fait un petit détour dans un sens et ce détour a paru très long pour les chauffeurs de bus. Depuis ce jour, l'arrêt cimetière n'est plus marqué pour 3 services : les matins dans le sens Mâcon Chalon et 3 services matins et soirs dans le sens Chalon Mâcon. Certains services de la ligne B du réseau Zoom qui faisaient doublon, répondent logiquement à cette suppression. En effet, il y avait les doublons dans les 2 bus et on les a logiquement supprimés. Mais, ces suppressions ne couvrent cependant pas toutes les périodes et l'itinéraire qui étaient assurés au préalable par la ligne 7. Dans le sens Mâcon-Chalon le service de 5 h 59 n'existe plus sur la ligne B, les services de 7 h 04 et de 8 h 15 sont bien compensés par les services de 7 h 08 et 8 h 08 de la ligne B du Zoom mais uniquement en période scolaire, ce qui signifie que les habitants qui veulent aller en dehors de période scolaire sur Chalon ne peuvent plus le matin. Dans le sens Chalon Mâcon le service de 6 h 43 n'existe plus sur la ligne B les bus passent mais ne s'arrêtent pas. Celui-ci circulait toute l'année du lundi au samedi. Les services de 17 h 46 et de 18 h 58 sont compensés par les services de 17 h 50 et de 18 h 50, les doublons dont on parlait tout à l'heure, de la ligne B, mais uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis et seulement en période scolaire, toujours le problème des périodes scolaires. Ces services fonctionnaient auparavant toute l'année et tous les jours même fériés. de plus, la ligne B du réseau Zoom rallie Saint-Désert jusqu'au pôle de transbordement Bellevue et non directement à la gare routière comme précédemment. Ceci a changé beaucoup d'habitudes mais elles sont faites pour être changées parfois. Monsieur le Président vous souhaitez, par un courrier du 22 octobre 2013, adresser au Conseil Général, que les services des 2 collectivités se rencontrent au plus vite, je reprends les expressions de la lettre, pour définir ensemble une desserte qui puisse satisfaire les 2 collectivités et également les usagers. Cette réunion est-elle prévue car je n'ai ni la réponse, ni d'information ? Vous souhaitez également que les services des transports puissent être rétablis dans leur intégralité pour les dernières vacances de la Toussaint. Cela n'a pas été le cas. La mise à jour des horaires buscéphale applicable au 15 décembre est arrivé en début de semaine dans les mairies et ne mentionne aucun changement. Monsieur le Président je souhaite vivement que ma demande de régularisation soit vraiment effective aux prochaines vacances scolaires pour faciliter le déplacement de tous les habitants de ma commune pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an et par la suite bien entendu. Merci.

Jean-Noël DESPOCQ

Monsieur le Maire, je suis pas sûr que tout le monde ait tout compris de ce que tu as pu présenter dans le détail. Tu étais déjà intervenu il y a quelques temps en COP et je t'avais effectivement répondu déjà par le passé. Pour la période entre 2012 et 2013, effectivement il y a eu quand même une période de silence radio de pratiquement un an de la part de l'ensemble des 2 collectivités. Tu es intervenu en COP et nous avons pris les choses en main. Nous nous sommes rendus sur place et avons analysé avec les services de la DRI et de la DDT, présents ce jour là, le moyen de trouver un emplacement sécurisé pour implanter l'abribus. Ceci a été fait et validé ensemble. Il y a eu une 2ème réunion afin de pérenniser cette situation et l'abribus a pu être livré malheureusement très tard à la rentrée pour les raisons que tu connais et qu'un certain nombre de collectivités ici connaissent puisque des courriers avaient été envoyés, pour les informer. Il me semble qu'il y a Gergy, Marnay et quelques autres collectivités ou notre fournisseur d'abribus a été défaillant dans son domaine. Aujourd'hui cette affaire est réglée. Le 2ème aspect est la régularité de la desserte pour remplacer ou suppléer la ligne 7. Un premier contact a été mis en place avec le Conseil Général et une réponse est arrivée, tu l'as vue puisque tu me l'as fait passer, stipulant une avance d'intérêts financières pour perte de temps en faisant le tour du cimetière. Le Grand Chalon a fait une étude pour regarder globalement le coût afin de compenser, en partie, cette desserte, à hauteur de 12 000 voire 15 000 euros. Quant à la demande de régularisation pour Noël, cher collègue, je suis désolé mais ça va être un peu compliqué ! Il faut qu'on soit conscient les uns des autres de ce qu'on peut demander. On a eu des chiffres de l'étude cet après midi. Je pense qu'il faut aussi y réfléchir. Le principal souci aujourd'hui est effectivement la période de vacances scolaires qui est primordiale afin que l'ensemble des usagers puisse se déplacer. On va regarder comment on va pouvoir répondre à la demande. Aujourd'hui, je n'ai pas la fiche horaire qui va bien et qui dit qu'on compense tout de suite ceci ou cela. Il faut nous laisser encore un petit peu de temps et on va essayer d'y répondre.

Daniel CHRISTEL

Merci pour ces réponses que je connaissais déjà un petit peu. Je vais quand même souligner les dates : 22 janvier 2012, début des négociations, novembre 2013 attribution de l'abribus. C'est à dire que pendant pratiquement un an et demi les habitants de Saint-Désert et les enfants n'étaient pas abrités. C'est quelque chose qu'il faut quand même souligner. Imaginez les appels téléphoniques que j'ai pu avoir en mairie ! Je souligne quand même l'importance du délai. Quelque part on a aussi des enfants qui vont au collège mais aussi des habitants qui viennent sur Chalon, qui viennent travailler et qui viennent même à l'épicerie sociale et qui sont empêchés de se déplacer. Ce qui m'a été dit par le Conseil Général c'est que finalement ce n'était plus de leur ressort mais de celui du Grand Chalon et que les arrêts de Saint-Désert ne se justifiaient plus. Je mets en cause cette réponse. Pourquoi les arrêts de Saint-Désert ne se justifient plus et qu'on justifie toujours les 3 arrêts sur Givry, ceux sur Châtenoy-le-Royal et ceux sur Saint-Rémy, pour aller à la gare routière de la ligne 7 du buscéphale. Je ne vais pas faire de polémique ce soir, simplement je voulais insister pour bien montrer que les choses ne sont pas réglées sur ce problème. Merci de m'avoir écouté.

Christophe SIRUGUE

Il n'y a pas objet de polémiques parce que très sincèrement les choses sont relativement claires. Je précise que tous les arrêts dans les communes n'ont pas forcément un abri. Parallèlement, il se trouve qu'on a eu un problème de rupture d'approvisionnement avec notre fournisseur. Que le premier Maire qui m'explique qu'il n'a jamais eu de problème de rupture d'approvisionnement lève la main. Ensuite, lorsqu'on a été informé, on a réagi dans des délais relativement courts. Le problème qui est posé n'est pas celui-là ! C'est le problème éternel de la juxtaposition de 2 autorités de transport. Il faut dire les choses comme elles sont plutôt que d'essayer de donner une appréciation à laquelle tout le monde serait coupable de tout. Il y a une juxtaposition de 2 autorités de transport avec une partie de ligne appartenant au Conseil Général, c'est la partie Saint-Désert/Buxy et une partie de ligne qui est au Grand Chalon à savoir Saint-Désert/Chalon. Chaque fois qu'on est soumis, ce n'est pas que dans ce cas là, j'ai connu cela quand j'avais l'autre casquette y a quelques années, à ces juxtapositions d'autorités organisatrices de transport c'est extrêmement compliqué de construire les choses. Il se trouve que le Conseil Général modifie son élément, sans nous demander notre avis, car il est sur son autorité de compétences, en disant : "ça me fait perdre du temps, ce n'est pas le problème du coût, dans la réorganisation que de changer le périmètre. Du coup, je ne le passerai plus comme je le passais avant sur cet arrêt là. Si je dois le refaire, ça me coûtera 5 000 euros par ailleurs, mais ce n'est pas le problème du coût, c'est le problème des délais de transport". Pour tous ceux qui ont eu à travailler sur des lignes, une minute ou 2 ça peut modifier. A côté de ça on nous dit que si le Conseil Général ne le fait plus il faut que le Grand Chalon le fasse. Sauf que pour nous ce n'est pas 5 000 euros mais 12 000 euros. Je suis désolé, j'e n'ai pas 12 000 euros comme ça à sortir d'une décision unilatérale du Conseil Général à qui j'ai écrit et dont j'ai reçu la réponse il y a 2 jours 3 jours où on me répond que leur position reste inchangée. Il va y avoir une discussion entre les 2 collectivités. Je me dois de défendre les intérêts de la collectivité Grand Chalon. je ne vois pas pourquoi je considérerais brûle-pourpoint qu'une des autorités, que ce soit le Conseil Général pour qui, vous le comprendrez, j'ai beaucoup d'amitié ou pas, déciderait tout seul de son côté et que moi je devrais avec les services du Grand Chalon payer d'office de l'autre côté. il y aura une discussion qui ne sera pas terminée pour Noël, je le dis très clairement, mais il y aura une réponse. Bien évidemment le Grand Chalon fera l'effort s'il le faut, mais avant de considérer qu'on fait l'effort et qu'on doit payer à tout prix 12 000 euros comme ça parce que l'autre partie a décidé de changer sa ligne 7, non ce n'est pas comme ça que ça se passe. Il y a une négociation en cours. J'espère qu'elle ira le plus vite possible, mais pour Noël ça me paraît juste, cher collègue, vu la date à laquelle nous sommes aujourd'hui, la lettre n'étant arrivée que depuis 2 ou 3 jours. Je tenais à vous en informer afin que les choses soient connues du plus grand nombre de nos collègues et conseillers communautaires.

N° CC-2013-12-51-1

- Secteur Sauvegardé de Chalon-sur-Saône – Désignation des représentants au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) et modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres appelés à siéger à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé ;
- Désigne en son sein cinq représentants titulaires et leurs cinq suppléants, appelés à siéger à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
-Mme Françoise VERJUX-PELLETIER	-M. Rachid BENSACI
-M. Jacky DUBOIS	-M. Jean-Pierre NUZILLAT
-Mme Florence ANDRE	-M. Gérard BOUILLET
-M. Bernard GAUTHIER	-M. Jean-Claude MORESTIN
-M. Jérôme DURAIN	-Mme Nisrine ZAIBI

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-51-2

- Secteur Sauvegardé de Chalon-sur-Saône – Désignation des représentants au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) et modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le lancement de la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur sauvegardé de Chalon-sur-Saône visant à permettre la reconversion de la friche de l'ancien hôpital sur l'île Saint-Laurent ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin que soit diligentée par les services de l'Etat la procédure de modification du PSMV.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-52-1

- Habitat- Programme Local de l'Habitat (PLH) - OPAH Plaine Sud et Côte Chalonnaise - Avenant n°4-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Plaine Sud et Côte Chalonnaise,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-53-1

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur la Ville de Chalon-sur-Saône - Etude pré-opérationnelle-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le lancement d'une étude pré-opérationnelle comprenant un diagnostic préalable, en vue de la mise en œuvre d'une OPAH Renouvellement Urbain sur le territoire de la Ville de Chalon-sur-Saône ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires, en particulier de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-54-1

- Habitat- Programme Local de l'Habitat - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Convention de partenariat pour la période 2014-2016 - Subvention 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion du Grand Chalons à l'ADIL de Saône-et-Loire au titre des "membres associés" ;
- Approuve la convention de partenariat entre le Grand Chalons et l'ADIL de Saône-et-Loire pour la période triennale 2014 – 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention dont le projet est joint en annexe de la délibération ;
- Attribue à l'ADIL de Saône-et-Loire, dans le cadre des dispositions de la convention correspondante, une subvention de 15 000 € pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-55-1

- Renouvellement Urbain - Projet de Rénovation Urbaine - Convention avec l'ANRU - Avenant n°4 et autorisations de démarrage anticipé-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications du Projet de Rénovation Urbaine inscrites dans le projet d'avenant 4, telles qu'exposées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 4, sous réserve de la validation définitive de l'ANRU et de l'ensemble des partenaires du projet ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer des autorisations de démarrage anticipé d'opérations entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de signature de l'avenant 4, sous couvert de l'approbation des modifications exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-56-1

- Egalité des Chances - Société Coopérative d'Intérêt Collectif FETE (Femmes Egalité Emploi) - Contribution à la mise en œuvre du Plan Egalité Professionnelle pour le Grand Chalons, la Ville et le CCAS de Chalons-sur-Saône - Convention de partenariat-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le programme d'action proposé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - FETE (Femmes Egalité Emploi), visant à l'élaboration d'un plan "égalité professionnelle" femmes-hommes pour le Grand Chalons, la Ville et le CCAS de Chalons-sur-Saône ;
- Approuve l'attribution d'une participation de 17 700 € à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - FETE (Femmes Egalité Emploi) pour le programme d'action visant l'élaboration dudit plan "égalité professionnelle" ;
- Approuve le projet de convention de partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - FETE (Femmes Egalité Emploi), joint en annexe de la délibération ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe au présent rapport.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-57-1

- Petite Enfance - Contrat Enfance Jeunesse - Avenant -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de prendre en compte la couverture par un RAM des communes de Demigny et de Sassenay dans le Contrat Enfance-Jeunesse ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-58-1

- Petite Enfance - Modifications des règlements de fonctionnement de la Crèche familiale, des Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du règlement intérieur de la Commission d'attribution -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications apportées aux règlements de fonctionnement communs aux établissements d'accueil du jeune enfant et à la crèche familiale concernant la facturation, les conditions d'accès modifiées pour un accueil régulier et un accueil d'urgence, l'amélioration du service rendu aux usagers (remplacement lors des fermetures, repas, couches...) ;
- Fixe à 3 le nombre des demi-journées autorisée sans passage en Commission d'attribution ;
- Approuve la modification du règlement intérieur de la Commission d'attribution concernant l'admission exceptionnelle d'enfants ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour avis le Conseil Général de Saône-et-Loire et à signer les deux règlements de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-59-1

- Urgence sociale – Dispositif d'hébergement d'urgence - Convention de partenariat avec les PEP71-CHRS l'Ecluse pour l'année 2014

-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le soutien du Grand Chalon à l'Association PEP71 pour le fonctionnement d'un logement d'urgence destiné aux femmes victimes de violences familiales. Ce soutien se répartissant en:
 - 1 aide à la gestion locative pour un montant de 795 euros ;
 - 1 aide à l'accompagnement social pour un montant de 3400 euros sous réserve de la réalisation des objectifs attendus ;
- Approuve le projet de convention de partenariat joint en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-60-1

- Urgence sociale – Dispositif d’hébergement d’urgence - Convention de partenariat avec l’APAR pour l’année 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- D’approuver le projet de convention d’objectifs avec l’APAR joint en annexe, prévoyant notamment le versement d’une subvention totale de 55 960 € au titre de la gestion locative de ses logements d’urgence et de ses actions liées à l’accompagnement social ;
- D’autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d’objectifs avec l’APAR.

Adopté à l’unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-61-1

- Epicerie Sociale – Banque alimentaire de Bourgogne - Convention de partenariat - Reconduction pour l’année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention joint en annexe définissant les modalités de partenariat avec la Banque Alimentaire de Bourgogne pour l’approvisionnement de l’Epicerie en 2014 ;
- Approuve le versement d’une cotisation de 100 € à la Banque Alimentaire de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention fixant les conditions de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire de Bourgogne.

Adopté à l’unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-62-1

- Contrat Local de Santé 2013 - 2015 avec l’ Agence Régionale de Santé - Signature-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Contrat Local de Santé 2013 – 2015, à passer entre le Grand Chalon et l’ARS
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat.

Adopté à l’unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-63-1

- Spectacles jeune public dans l’agglomération - Convention de partenariat entre le Grand Chalon, l’EPCC Espace des Arts et les communes d’accueil-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre le Grand Chalon, l’EPCC Espace des Arts et les communes accueillant le spectacle des Piccolis, dont le projet est joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l’unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-64-1

- Enseignement supérieur - IUT de Chalon-sur-Saône - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention relatif au soutien financier du Grand Chalon à l’IUT ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ;

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'IUT de Chalon-sur-Saône d'un montant de 52 000 euros pour l'année 2014.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-64-2

- Enseignement supérieur - IUT de Chalon-sur-Saône - Subventions 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution pour l'année 2014 d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à l'IUT de Chalon-sur-Saône afin d'acquérir un microscope électronique à balayage, subvention versée sur factures acquittées.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-65-1

- Gestion des déchets - Optimisation du réseau des déchetteries - Acquisition de la parcelle AD 25 relative à la déchetterie Nord implantée sur la commune de Fragnes -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise l'acquisition à la commune de Fragnes, à l'euro symbolique, de la parcelle AD n° 25 située sur son territoire ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Adopté à la majorité par 81 voix pour , 2 voix contre (Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Jean-Claude GRESS.) .

INTERVENTIONS

François LOTTEAU

Je dois faire des suppositions puisque les communes éventuellement concernées n'ont fait l'objet d'aucune information sur le sujet de la déchetterie nord. Peut-être que les collègues de Demigny et de Fontaines auront des remarques à apporter également de leur côté. En ce qui concerne Rully, si ça signifie que la déchetterie initialement prévue sur Fontaines est reportée sur Fragnes, ça veut dire qu'on est au delà des durées de transport par rapport à Rully et qu'on doit emprunter l'ex nationale 6 pour les pépés, avec le chargement de machin derrière.

C'est un gros souci mais il y a peut être une solution alternative en ce qui nous concerne, qui serait la possibilité d'avoir un accès moyennant une convention avec le Sirtom de Chagny. Si cette possibilité n'existe pas, c'est absolument impossible qu'on puisse, pour Rully, utiliser celle de Fragnes.

Bernard DUPARAY

Je pense qu'en distance, ça reste dans des kilomètres acceptables.

François LOTTEAU

Tu peux le penser, mais je te dis que non.

Bernard DUPARAY

Le 2ème problème est, que trouver un emplacement pour installer une déchetterie dans une commune aujourd'hui, est mission impossible. Le Maire de Fragnes nous a proposé sa déchetterie qui jouxte Saôneor. Les surfaces actuelles ne sont pas suffisantes pour accueillir la déchetterie de demain mais Saôneor étant propriété du Grand Chalon il sera facile d'agrandir. Je fais simplement la comparaison avec Sevrey qui va aujourd'hui à Varennes avec La Charmée. Certes on fait quelques kilomètres, mais c'est tellement plus agréable et confortable pour le traitement des ordures ménagères et pour la défense de l'environnement. Une petite déchetterie à 5 bacs, c'était bien il y a 20 ans. Une déchetterie à 11 bacs c'est merveilleux aujourd'hui. Ce choix a été fait à l'époque par le Grand Chalon de 6 déchetteries au lieu de 12. Il y aura des kilomètres en plus à faire.

François LOTTEAU

Je suis d'accord si la déchetterie est utilisée et si effectivement ça ne se traduit pas par les ordures tout le long des routes et dans les bois. Je pense qu'une solution alternative est possible, il faudrait la développer.

Bernard DUPARAY

Tout est envisageable. Aujourd'hui, on a le projet d'implanter la déchetterie nord sur la commune de Fragnes qui desservira de nombreuses communes aux alentours.

Monsieur le Président

Quelques éléments complémentaires. Je rappelle que dans cette opération je ne peux pas considérer que les Maires des communes aient réussi à nous faire une proposition consensuelle pour implanter une déchetterie.

François LOTTEAU

Ca ne va quand même pas être de notre faute, n'exagère pas !!

Monsieur le Président

Comme par hasard, maintenant qu'on essaie d'avoir un lieu qui n'est pas celui qu'on avait imaginé, subitement on nous fait des remarques. Par ailleurs, nous avons une discussion pour une convention avec la déchetterie de Chagny. Je vois que le Maire de Fontaines me demande la parole, je vais la lui donner, mais au préalable, je rappelle qu'il y avait eu des engagements pris entre le Grand Chalon et la commune de Fontaines, prédécesseur du Maire actuel et que quand il a fallu réaliser ladite déchetterie, on en a été dans l'impossibilité pour des éléments que je ne vais pas redévelopper mais je pourrais le faire. Aujourd'hui, il nous faut trouver une solution. Nous avons à Fragnes un site existant donc plus facile forcément que d'implanter un nouveau site. Nous allons développer sur le site de Fragnes une déchetterie de la même qualité que celle que nous avons développée ailleurs et pour répondre à des enjeux de déplacement, passer convention également avec les déchetteries qui sont autour afin de simplifier les choses mais il faut le resituer dans le débat général qui fait qu'il nous restera un lieu. Je me tourne vers les Maires de l'autre secteur qui n'ont pas réussi non plus à nous faire des propositions raisonnables et donc je leur dis qu'à un moment il faudra aussi que tout le monde soit dans un niveau de responsabilité pour se dire comment on fait sur cette partie de l'agglomération, un lieu le plus adapté possible sachant qu'on sait que c'est compliqué d'installer une déchetterie aujourd'hui donc il vaut mieux trouver des lieux qui ne soient pas au milieu des habitations et en même temps pas des terrains nécessitant des frais d'infrastructures insupportables pour le Grand Chalon. Je suis très à l'aise sur ce dossier et je pense qu'il faut continuer à travailler. L'objectif est d'améliorer le niveau de nos déchetteries. Je ne vais pas revenir sur les difficultés rencontrées ; elles sont réelles, on a besoin de services qui se développent et de qualité. Si je regarde celles qui viennent d'être réhabilitées, non seulement elles fonctionnent bien mais elles voient accroître leur fréquentation. Ca montre bien que les gens sont prêts à faire le déplacement sous réserve d'avoir des formules souples. Je pense, pour ce qui concerne la question de François LOTTEAU, on aura une formule souple pour la partie concernant ce secteur de l'agglomération.

Jean-Claude GRESS

Ca fait 2 ans que je participe à ce type de Conseil Communautaire et j'admire la patience des Maires qui sont dans cette salle, confrontés à une gestion qui est la vôtre et qui est vraiment de type technocratique. Vous vous appuyez sur vos services techniques mais alors les Maires qui sont là autour de la table vous en avez rien à fiche. Finalement leur avis ne compte pas. Vous vous dites être très à l'aise par rapport à ce sujet, moi je suis un petit peu énervé quand même. Il y a pas de concertation, vous ne nous avez jamais mis autour de la table. Ca concerne un certain nombre de communes. C'est absolument inadmissible qu'une décision comme celle-là soit prise sans concertation et sans nous tenir informés.

Monsieur le Président

Monsieur le Maire de Fontaines, votre décision unilatérale de ne pas accepter que soit implantée la déchetterie sur le terrain dont les aménagements avaient été payés par le Grand Chalon à cet effet, vous l'avez décidé avec qui ?

Jean-Claude GRESS

Je vous ai envoyé un courrier en sollicitant un rendez vous que je n'ai jamais eu ! Vous vouliez acheter le terrain pour l'euro symbolique alors que ce terrain vaut 80 000 euros. Tant mieux si la Commune de Fragnes vous fait cadeau du terrain. Pour un Maire, donner un terrain au Grand Chalon pour 80 000 euros ce n'est quand même pas admissible non plus !

Monsieur le Président

Monsieur le Maire, il y avait des engagements de votre prédécesseur et généralement il y a une poursuite des engagements pris surtout quand les travaux d'aménagement de la dite parcelle ont été réalisés par les financements du Grand Chalon. Vous l'avez décidé tout seul et je trouve assez fort de café que vous venez me reprocher à moi qui a été obligé justement de trouver une solution de substitution par rapport à un engagement pris par vos prédécesseurs, par rapport à des investissements qui ont été payés par les grands chalonnaise et pour une décision que vous avez prise tout seul.

Jean-Claude GRESS

Je l'ai prise tout seul parce que vous ne m'avez accordé aucun rendez-vous. Si je sollicite un rendez-vous, j'attends du président qu'il me le donne, si ce n'est pas le cas je ne vais pas lui forcer la porte.

Monsieur le Président

Je pense Monsieur le Maire de ce point de vue il y a une présentation tout à fait fallacieuse de la réalité des faits parce que les éléments que vous mentionnez c'était il y a 2 ans et depuis il a largement eu les rencontres nécessaires. Il a fallu faire le constat que nous ne trouvions pas de terrain et donc se reposer la question de savoir comment on faisait pour implanter une déchetterie dans cette partie de l'agglomération. Les élus de Fragnes nous ont fait part de la question du devenir de leur propre déchetterie. Nous avons travaillé là-dessus avec les élus et puis nous faisons une proposition. Je redis que s'il y avait eu la poursuite des engagements pris par l'équipe municipale de Fontaines en son temps, aujourd'hui non seulement la déchetterie serait faite puisque c'était la première qui était inscrite, mais elle serait dans une localisation qui nous paraissait plus opportune et je le dis d'autant plus que les engagements avaient été pris largement avant mon arrivée en termes de discussions globales sur l'évolution des sites.

Jean-Claude GRESS

Regardez le plan que vous nous avez donné et regardez où cette déchetterie est implantée, c'est incroyable ! Vous imaginez un peu le flux des véhicules qui vont se rendre à cette déchetterie. C'est débile de mettre cette déchetterie dans ce quartier là, en plein milieu industriel. Je suis désolé !

Monsieur le Président

C'est quand même mieux de la mettre au milieu d'une zone industrielle où elle était déjà existante. Quant aux éléments qui pourraient m'être demandés par les habitants de Fontaines, je leur expliquerai pourquoi la déchetterie n'est pas à Fontaines.

Maurice NAIGEON

Suite à la décision de réorganisation des déchetteries, je me souviens qu'il y a eu une réunion entre les Maires concernés et le Grand Chalon où avait été évoqué le conventionnement avec Chagny et Meursault pour ce qui concerne Demigny. Je pense qu'il y a bien quelque chose à faire car ce dossier n'a pas avancé, d'autant que Chaudenay va se rajouter au Grand Chalon. Le conventionnement est, de ce fait, important à mon sens sur les communes de Chagny et de Meursault pour Demigny.

Monsieur le Président

Je confirme Monsieur le Maire, que ces conventionnements sont en cours de discussion, que l'arrivée d'Allerey modifie un peu nos possibilités et c'est tant mieux. Je rappelle qu'il y a une déchetterie existante sur Allerey, les discussions se placent donc dans ce cadre là. Pour Demigny, il y aura bien sûr les conventionnements évoqués.

- SMET - Adhésion du SICTOM du Mâconnais-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion du SICTOM du Mâconnais au SMET 71 à compter du 1^{er} janvier 2014 pour un tonnage indicatif de 17 500 tonnes/an.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

INTERVENTIONS

Jean-Claude DUFOURD

Cette délibération ne parle pas du tout du transport des déchets par péniche. Ca fait partie du paysage ?

Bernard DUPARAY

Non c'est un transport qui reste envisageable. Quelques études ont été menées jusqu'à présent mais entièrement financées par le Grand Chalon et le SMET. On attendait une officialisation de la venue du SICTOM du Mâconnais. Je pense que l'étude transports en cours ou à venir prendra en compte cette éventualité. Depuis Mâcon transport par barges, depuis Champforgeuil transport par barges aussi.

Jean-Claude DUFOURD

Merci pour cette réponse. J'en profite pour poser une autre question. Concernant la pérennité du site de Chagny, j'ai cru comprendre que ce site était dimensionné pour enfouir des déchets jusqu'en 2015. Et après ?

Bernard DUPARAY

On a demandé une prorogation de l'arrêté puisqu'on est aujourd'hui en dessous des tonnages autorisés ce qui nous permet de vivre largement après 2015 et puis on a demandé une extension de périmètre qui sera sans problème accordée. Mais je vous rappelle que l'unité de tri compostage va réduire les enfouissements de 50 %. Aujourd'hui le SMET c'est environ 17 hectares disponibles avec des extensions faciles autour. Le site n'aura pas de problème d'extension dans les jours à venir sachant que l'on respecte l'arrêté préfectoral qui nous impose une culture et une obligation de résultat censés être contrôlés par la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (DREAL). Notre site est largement correct et répond aux normes actuelles environnementales. Aucun souci, le site de Chagny a une grande espérance de vie.

François LOTTEAU

Simplement pour redire sur la première partie de ce qu'a dit notre collègue de Givry, je crois qu'autant la solution transport fluvial jusqu'à présent retenue de Champforgeuil à Fontaines pouvait peut-être avoir quelque chose d'un peu anecdotique, autant si ça se fait depuis Mâcon, ça prend une toute autre dimension et ça devient extrêmement intéressant qu'il faut absolument étudier cette question.

Bernard DUPARAY

On attendait la venue de Mâcon pour continuer cette étude déjà entamée.

Jean-Claude DUFOURD

Où en est-on du transport par barges à partir de Chalon ? Est ce que ça fonctionne maintenant ?

Bernard DUPARAY

Non, non ! Une étude a été engagée il y a quelques années. Les coûts d'un transport par barges depuis Chalon était prohibitifs et on attendait que le mâconnais fasse son choix. Celui-ci est fait et je pense que dès 2014 une nouvelle étude sera entamée avec les 2 collectivités. Le transport par barges depuis Mâcon est intéressant, comme vient de le dire Monsieur LOTTEAU.

La barge va, faute de choix, emprunter le canal du centre après la Saône et passera devant le quai transfert de Champforgeuil. Tout est possible dans les années qui viennent.

Monsieur le Président

Je crois pouvoir dire, sous réserve bien évidemment de l'étude, que c'est plutôt une piste qui a la faveur du plus grand nombre, c'est à dire d'essayer de faire remonter les déchets du mâconnais par la Saône, pour des raisons environnementales mais aussi de trafic. Il y a plein d'éléments qui plaident pour ça. Et du coup, comme vient de le dire Bernard DUPARAY, ça ne réglerait pas le problème d'avoir une structure entre Champforgeuil et Chagny, qui à l'évidence n'est pas suffisant. C'est dans ce cadre là que les choses peuvent être pertinentes. J'ajoute que les élus de Mâcon, le sénateur maire de Mâcon que j'ai rencontré sur ces questions-là, est extrêmement favorable à ce type de déplacement des déchets. Si tout le monde au sein du nouveau SMET est favorable cela devrait pouvoir avancer sur ces enjeux de déplacements de déchets qui ne sont pas neutres.

N° CC-2013-12-67-1

- Programme local de réduction des déchets – Incitation à la pratique du compostage et du jardinage au naturel – Actions 2014-2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le programme 2013-2015 d'actions d'incitation à la pratique du compostage et du jardinage au naturel ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles à ce programme d'actions.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

INTERVENTION

François LOTTEAU

C'était juste pour me féliciter de cette action et dire que ça vient bien compléter du côté de l'incitation auprès des particuliers notamment en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des pesticides. Ça vient compléter le programme zéro pesticide que le chalonnais a largement développé. C'est en région Bourgogne que le plus de communes sont entrées dans ce programme. Le programme zéro pesticide concerne pour l'instant les communes mais va cibler bientôt les particuliers.

N° CC-2013-12-68-1

- Rapport d'activité développement durable 2013-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ne donne pas lieu à un vote.

N° CC-2013-12-69-1

- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2012-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-70-1

- Eau potable et Assainissement - Tarifications 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs 2014 pour l'assainissement, pour chaque commune.

Adopté à la majorité par 82 voix pour , 1 voix contre (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU.) .

N° CC-2013-12-70-2

- Eau potable et Assainissement - Tarifications 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs 2014 pour l'eau potable, pour chaque commune, ainsi que le montant de la redevance sur la préservation des ressources.

Adopté à la majorité par 82 voix pour , 1 voix contre (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU.) .

N° CC-2013-12-71-1

- Eaux et Assainissement - Prestations associées - Tarifications 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs 2014 des prestations associées à l'eau et à l'assainissement.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-72-1

- Budget annexe Transports Urbains – Compensation financière – Exercice 2013-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une compensation financière pour contraintes particulières de service public d'un montant évalué au maximum à 600 000 €, au titre de l'exercice 2013 pour le Budget Annexe Transports Urbains.

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Jacques CARLOT, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2013-12-73-1

- Budgets 2013 - Budget annexe Transports Urbains - Décision Modificative n°2 - Budget annexe Locations Immobilières - Décision modificative n°3-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2013 du Budget Annexe Transports Urbains.

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2013-12-73-2

- Budgets 2013 - Budget annexe Transports Urbains - Décision Modificative n°2 - Budget annexe Locations Immobilières - Décision modificative n°3-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 du Budget Annexe Locations Immobilières.

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean

Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2013-12-74-1

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation du taux au titre de l'exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer le taux de TEOM à 9.87 % à compter de 2014.

Adopté à la majorité par 73 voix pour , 9 voix contre (Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Denis EVRARD, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 1 abstention (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU.) .

INTERVENTIONS

Denis EVRARD

Je pense que la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) telle qu'elle est calculée aujourd'hui, est assez injuste sur notre agglomération puisqu'elle est basée sur le foncier bâti et son augmentation d'année en année, fait que l'écart ne cesse de se creuser entre les populations de notre territoire. Pour 2 habitations de même superficie situées sur 2 communes différentes, la tonne varie. Ne serait-il pas judicieux de remédier à ce problème rapidement afin d'harmoniser les tarifs. Ce qui a été fait pour certaines compétences pourrait se faire pour la TEOM car on sait que la taxe incitative qui est à l'étude, ne sera pas mise en œuvre dans les mois à venir. Pour avoir un territoire équitable il faut avoir des taxes équitables et cette TEOM n'est plus acceptable telle qu'elle est calculée aujourd'hui. Je parle pour les 5 communes de l'agglomération Chalon, Saint-Rémy, Châtenoy, Saint-Marcel et Lux qui ont des valeurs locatives très élevées. Je pense qu'il faudrait revoir ça parce que la taxe incitative risque de ne pas voir le jour dans les mois ni les années à venir.

Monsieur le Président

Je redis à Monsieur EVRARD, qui s'exprime tous les ans sur ce sujet, que je partage totalement son analyse. La TEOM étant basée sur les valeurs mobilières, bien évidemment les inégalités, bien connues et de niveau national, engendre un vrai problème par rapport à ces éléments là, qui font que pour des juxtapositions parfois d'une rue à l'autre selon si on est dans une commune ou dans une autre, dans un quartier ou dans un autre, on a des disparités particulièrement fortes. S'ajoute à cela des évolutions annoncées des ordures ménagères qui sont quand même extrêmement préoccupantes, que ce soit pour des causes tout à fait vertueuses, l'amélioration de l'environnement, ou que ce soit pour des causes un peu moins liées à des évolutions fiscales. Quoi qu'il en soit on a une problématique posée. Je suis moins pessimiste que Monsieur EVRARD. Je pense que la question d'un élément incitatif dans le paiement de ces enlèvements d'ordures ménagères est indispensable totalement indispensable. Quel est le bon outil ? Ca il va falloir que nous y travaillions mais le principe doit être à mon avis un principe adopté et je ne pense pas qu'il faille que cela soit repoussé aux calendes grecques. 2014 n'est pas probablement la meilleure année pour relancer un débat serein sur ces enjeux parce que je pense qu'il faut vraiment le sortir des considérations électorales, mais je pense que notre intercommunalité aura à s'interroger courant 2014 pour faire évoluer cette TEOM aujourd'hui dans quelque chose de plus juste. Je partage ce qui a été dit.

N° CC-2013-12-75-1

- Indemnités de conseil au Trésorier Payeur Municipal-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer l'indemnité de conseil de Monsieur Jean-Louis REYNIERE, Trésorier Payeur Municipal, au taux de 50 %.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2013-12-76-1

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le montant 2014 de la subvention d'équipement versée par le budget principal au budget annexe Locations Immobilières d'un montant de 115 000 €

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

INTERVENTIONS

Marie MERCIER

Monsieur le Président, vous nous faites une présentation du budget qui est intéressante puisqu'elle reprend la déclinaison du projet de territoire. On entend bien les différents liens et en particulier en fixant les apports quotidiens du Grand Chalon aux administrés. Ce qui est effectivement une bonne idée parce qu'on a forcément toujours du mal à flécher les actions du Grand Chalon. Même si pour nous ça semble évident, c'est pas toujours aussi simple que ça pour les usagers, donc je trouve que la présentation du budget est tout à fait intéressante. Pour reprendre quelques chiffres, nous avons bien compris que la dette du Grand Chalon a augmenté, vous tablez sur un produit des services à 1,75 % d'augmentation, dans notre vision nous étions plus près d'1,50 %, le taux des ordures ménagères, on en a parlé tout de suite, une baisse des investissements nous l'avons vu dans cette présentation. On a noté aussi une hausse importante du chapitre 12, peut être que vous nous expliquerez cela. Je terminerai ma courte intervention avec la constance qui me caractérise concernant le FPIC, quelle sera la position du Grand Chalon sachant que si elle est payée ça permet d'avoir une meilleure intégration fiscale donc d'augmenter le SIV donc d'augmenter la DGF, c'est la question que j'avais posée l'année dernière, je la repose cette année même si je l'avais déjà posée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Eric MERMET

Monsieur le Président, ce n'est tout de même pas au 6ème budget vous allez nous surprendre. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires nous vous avons proposé la voix de la raison, celle qui consistait à ne pas augmenter la dette du Grand Chalon. Hélas, nous constatons ce soir que ce n'est pas le choix que vous avez fait. Non seulement vous ne nous suivez pas mais vous allez en sens contraire en inscrivant un recours à l'emprunt de 9 millions au lieu des 8 millions annoncés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Comment dans ces conditions, vous apporter notre soutien ce soir ? Monsieur le Président, ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous avons le sentiment de ne pas être entendus, au risque même de nous laisser parfois un arrière-goût de passage en force.

Je vous rappellerai par exemple l'adoption du nouveau PLH, et notamment des quotas de construction de logements attribués pour chaque commune que nous contestions à l'époque car établis selon des règles uniformes balayant ainsi d'un revers de main toute spécificité locale. Monsieur le président c'est bien dommage car comme nous, vous avez bien compris la spécificité de cette assemblée. Elle est bien le lieu de la mise en commun de moyens, de ressources, pour réaliser à plusieurs, un projet de territoire cohérent que nous ne pourrions mettre en œuvre chacun isolément. Elle est le lieu où chacune de nos communes peut faire ce qu'elle ne pourrait faire seule selon le sacro-saint principe de subsidiarité. Mais ce projet Monsieur le Président nécessite que chacun y trouve sa place, de l'écoute. Il se doit de transcender les clivages politiques pour rassembler les communes sur les projets du territoire. L'enjeu de l'intercommunalité est trop important pour le laisser dériver vers des conflits politiques. Il en va d'ailleurs de l'appropriation de notre agglomération par tous les grands chalonais et à quelques semaines des élections municipales vous n'êtes pas sans savoir que l'Assemblée des communautés de France a souhaité mesurer le degré de connaissance de l'outil intercommunal. Si 73 % des sondés disent savoir si leur commune fait ou non partie d'un EPCI, seulement 46 % savent qui le préside et 59 % estiment que l'intercommunalité tant à éloigner les élus des citoyens. Les sondés, comme bon nombre de nos habitants d'ailleurs, jugent aussi l'intercommunalité à l'origine d'une hausse des impôts locaux et d'une complexification de la gestion locale. Alors, ce déficit de notoriété voire même de popularité doit nous interroger, doit vous interroger Monsieur le Président, sur la gouvernance du Grand Chalon, sa relation avec les communes et l'ensemble des conseillers municipaux qui participent à ce projet communautaire. La communication et l'écoute de tous doivent être au centre de toutes les décisions. Les pères fondateurs de notre agglomération ont démontré à de nombreuses reprises que celle-ci n'était pas une assemblée comme les autres et pour une raison simple, c'est qu'une bonne partie d'entre nous, représentons des conseillers municipaux ayant des sensibilités politiques diverses. Une minorité communautaire ne peut donc être la déclinaison d'une opposition municipale, elle ne peut être qu'une opposition de projet. D'ailleurs, l'évolution du périmètre de compétence de l'agglomération, tout comme le projet de territoire qui a été évoqué précédemment, adoptés à l'unanimité de cette assemblée, sont bien la preuve formelle que nous pouvons nous retrouver sur un dessin commun. Cela peut surprendre, parfois même agacer, mais c'est quand même une réalité dont chacun doit se rendre compte. Personnellement, j'ai eu l'occasion d'ailleurs de l'expliquer à certaines et certains candidats qui briguent aujourd'hui des responsabilités municipales et communautaires et je continuerai bien sûr à le faire. On entend ça et là qu'à partir de mars prochain, les choses seront différentes parce que le mode d'élection des conseillers communautaires et leur répartition au sein de l'assemblée donnerait à cette dernière une dimension plus politique, plus politicienne. Je ne le crois pas et en tout cas nous ne le souhaitons pas. A l'évidence, Chalon-sur-Saône la ville centre, doit être le moteur de cette agglomération. Son dynamisme, son attractivité, doivent tirer vers le haut l'ensemble des communes du Grand Chalon et il y a vraiment beaucoup à faire en ce sens. Celles et ceux qui s'attaqueront au combat municipal chalonais devront en tout cas avoir dans le viseur cette indispensable dimension collective. C'est un enjeu qui nous semble majeur et qui nécessitera que l'exécutif qui vous succédera Monsieur le Président, veille à ce que chaque acteur du Conseil communautaire apporte sa pierre à l'édifice et ne demeure pas un simple spectateur dans l'arène intercommunale. Alors pour ne pas faire ce que nous venons de critiquer, nous ne voterons pas contre ce budget mais nous nous abstiendrons en formant le vœu que la prochaine assemblée qui verra le jour poursuive cette mission au service des grands chalonais avec pour seule ligne de conduite l'intérêt du territoire.

Eric MICHOUX

Je démarre mon propos comme l'a dit Monsieur MERMET, rien de tellement surprenant finalement dans ce budget qui est ni plus ni moins que les applications que vous mettez en œuvre sur la fiscalité depuis des années, sur le transfert des compétences et sur l'économie d'une manière générale. C'est la dernière fois que l'on vote ensemble le budget. Je voulais pour cette dernière, apporter un éclairage nouveau. Il faut savoir se renouveler dans l'approche et les discours et c'est ce que je vais tenter de faire ce soir et puis en même temps pour remercier Madame Françoise François pour le travail qu'elle a fait pour nous pendant les années. C'est pourquoi je vais tenter d'être positif et pragmatique et apporter des idées peut être nouvelles qui pourront aider les uns et les autres pour le futur.

Monsieur le président, bien évidemment je ne vous parlerais pas de la fiscalité devenue confiscatoire pour les habitants du Grand Chalon, devenue insupportable pour les entreprises et qui est devenue même un racket pour les petites communes comme celle d'Epervans. J'aurais souhaité plutôt que de ne pas augmenter la fiscalité, que vous l'ayez baissée cette année. Je ne vais pas non plus vous parler du transfert de compétences qui aura finalement centralisé les pouvoirs sur le Grand Chalon au détriment des petites communes et j'aurais souhaité que vous ayez une ouverture d'esprit sur le PLU et le PLUI parce qu'on a besoin d'une dynamique urbanistique et non pas d'un fliquage dans nos petites communes, parce que nos communes comme Epervans et les autres, font partie de cette mosaïque qui est la richesse de notre territoire. Je ne vous parlerai pas non plus du Flash que j'entends dire bientôt à Chalon "le flop". Il a changé de nom. Je vous parlerais d'économie et je voudrais apporter un éclairage particulier sur l'économie parce que finalement, c'est sur ce point là que vous aurez été le plus décevant. Pas vous tout seul d'ailleurs, vous vous y êtes mis à plusieurs. Je reviens d'une activité en Inde à Hyderabad, ce matin et je ne voulais pas rater ce Conseil communautaire ce soir. C'est un pays qui se transforme à une vitesse, avec une fulgurance, qu'on ne peut même pas imaginer. Cette ville, il y a encore 10 ans était de quelques millions d'habitants, aujourd'hui va être à plus de vingt millions d'habitants avec toute son agglomération. Son maire me disait que la transformation que vit sa ville et son pays correspondent finalement à la transformation qu'a connue notre pays au moment de la première révolution industrielle. Je prendrais donc la manière qu'a Monsieur Galland de toujours présenter les choses avec une vue globale et après de redescendre dans le plus précis. Je le remercie aussi sur ses budgets qu'il nous présente toujours de manière très précise. La révolution industrielle qu'a connu notre pays et dans le 19ème siècle a surtout été l'avènement de l'énergie. C'est l'avènement de la vapeur, du pétrole, qui aura permis d'alimenter notre économie par une énergie qui a décuplé la puissance physique et musculaire de l'homme, lui a permis d'aller plus vite, d'aller plus fort, d'aller plus loin, et qui, finalement, lui a permis de changer la société. Aujourd'hui ce qu'on vit, c'est l'évolution du numérique, c'est la transformation de notre société à travers des choses dont vous entendez parler qui sont le "Big Data", les réseaux sociaux qui sont le "Facebook" qui sont toutes ces nouvelles technologies qui elles-mêmes aujourd'hui ne vont pas changer la puissance physique de l'homme mais finalement sa puissance morale, sa puissance mentale et n'amèneraient aujourd'hui aucune limite au développement économique de notre pays et d'autant plus de notre agglomération. Maintenant je vais revenir plus particulièrement sur Chalon-sur-Saône qui a toujours su dans son histoire s'adapter aux évolutions. Pour la première fois, elle ne saura peut être pas le faire. Chalon-sur-Saône au XIXème siècle a été le berceau de l'industrie française. Qu'est ce qu'est en train de devenir l'industrie métallurgique à Chalon-sur-Saône ? Vous avez aussi Monsieur le Président une responsabilité à développer cette industrie. Cette ville a su dans les années 50, inventer la première zone d'activités, devenue d'ailleurs une référence en France puisque les premières usines qui étaient déplacés du centre ville se trouvaient à Chalon-sur-Saône. En 1954 est arrivé Philips. Puis dans les années 80 Chalon a été dans les premiers à inventer les agences de développement l'ADERC en particulier et à chaque fois s'en est sortie. Malheureusement, on n'a pas vu dans votre mandat cette idée, quelque chose qui aurait pu briller et sortir cette ville de la torpeur, de l'économie que nous connaissons aujourd'hui, même s'il y a eu cette lumière qui est arrivée avec Amazon. A nouveau il faut remercier cette société de s'être installée à Chalon-sur-Saône. Vous y avez participé, il faut le reconnaître. Je ne voulais pas être complètement désagréable, vous me pardonnerez Monsieur le Président. Dans ce sens, je pense qu'aujourd'hui il faut orienter l'activité et la stratégie de notre agglomération dans 2 axes. Dans le premier, l'axe qui est notre avantage concurrentiel à Chalon-sur-Saône et qui est la métallurgie et la mécanique. Véritablement il faut savoir se baser sur ses points forts. Le 2ème axe et il ne faudrait pas passer à côté de l'histoire parce que Chalon-sur-Saône devrait être, ou à toute la possibilité de devenir, une des grandes villes de l'internet, des réseaux sociaux, du web, de toutes ces technologies qui vont alimenter notre économie. D'ailleurs, nous avons les moyens de le faire il existe des bâtiments qui permettraient de faire ça. Ces initiatives sont en train de se développer et s'appellent les incubateurs. Dans les grandes villes, à Paris par exemple, il va y avoir un incubateur de taille mondiale aux Halles Fressinet où il y aura 1000 start-up qui vont s'installer. Nous pourrions avoir un incubateur de la même taille à Chalon-sur-Saône, peut être tout au moins à taille nationale et utiliser les bâtiments Kodak que nous avons et mettre en route cette dynamique autour de ces nouvelles technologies, qui peuvent elles-mêmes, d'une part alimenter des métiers traditionnels avec une nouvelle manière de voir l'économie et puis surtout aider notre jeunesse à rester ici avec des métiers mieux perçus.

Je vous le dis Monsieur le Président il est important aujourd'hui d'aller vers un plan Marshall de l'économie, d'avoir cette idée qu'ont connue les anciens que ce soit au 19ème siècle puis plus récemment les zones d'activités, l'ADERC et une nouvelle manière de développer notre économie et à nouveau je regrette que l'ADERC n'ait pas de subventions et de contributions bien supérieures à ce qu'elle a aujourd'hui.

Benjamin GRIVEAUX

Juste un mot sur le long exposé fait par Monsieur MICHOUX qui souffre du décalage horaire car si vous étiez en Inde ce matin, je me demande comment vous pouvez être ici ce soir. Maintenant c'est sans doute l'économie du 22ème siècle voire la télé-portation mais on n'arrête pas le progrès. On est heureux que vous ayez pu nous rejoindre. Vous avez à plusieurs reprises fait référence au plan Marshall. C'était au sortir de la guerre. Il y a eu une guerre économique, quelque chose qui a causé des dégâts très profonds dans notre tissu industriel c'est le départ de Kodak, chacun en a évidemment conscience. Le départ d'une entreprise, je n'ai pas de mal à dire que souvent on nous explique que les collectivités locales ne voient pas à 20 ou 25 ans, ou ont le nez dans le guidon, que cette entreprise n'a pas vu. Pourtant en 2005, on pouvait déjà imaginer le tournant du numérique dans le domaine de la photo. L'entreprise est restée sur une stratégie industrielle qui a malheureusement périclité et qui a causé des disparitions d'emplois nombreuses par milliers chez Kodak et par centaines chez les sous-traitants puisque nombre d'entre eux ont dû fermer boutique. Il y a eu un plan Marshall en mai 2009 dans cette collectivité. Vous êtes le seul à ne pas l'avoir voté dans cette assemblée, vous êtes le seul à ne pas avoir voté le Plan d'Aménagement et de Développement de cent millions d'euros que cette collectivité a consacré au développement économique. Vous pouvez aujourd'hui appeler de vos vœux un plan Marshall, nous parler de la Halle Freyssinet à Paris mais il y en a une à Chalon. Vous savez qui a repris la Halle Freyssinet à Paris ? C'est Xavier Neil qui finance à 100 %. Je sais vous êtes un entrepreneur très attaché à votre territoire. Si vous êtes prêt demain à financer un incubateur à 100 %, on accueille les partenariats public-privé avec un immense plaisir, investissez de l'argent, allez y, ça se fait à Paris. Si vous êtes prêt à jouer ce jeu sur notre territoire, quand vous êtes entre Hyderabad et d'autres destinations exotiques, nous serons heureux d'y apporter notre soutien. Ce plan Marshall vous ne l'avez pas voté. Nous le regrettons parce que ces cent millions d'euros nous ont permis d'investir dans des zones, sur la totalité du territoire, de manière dédiée, de manière thématique, ce qui était peu fait avant. Pour ceux qui me connaissent bien, j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises, lorsqu'on inaugure des locaux, ce ne sont pas les élus qui créent des emplois mais les entreprises. Pourtant, je crois à une vertu de la puissance publique qui est d'organiser un peu le marché et de ne pas le laisser se déployer de manière parfaitement chaotique. Quand on thématise des zones dédiées à des activités, c'est la régulation de la collectivité, de la puissance publique sur le marché. C'est ce que nous avons fait : les sièges sociaux, le fait de dédié la zone Saôneor à l'industrie n'est pas quelque chose de très nouveau car elle y était. On aurait pu se dire qu'après tout on y implantait des services mais ça n'est pas le choix que nous avons fait, il y a une tradition industrielle que vous avez rappelée dans vos propos. Les sièges sociaux sont à la Loyère, la logistique dans le sud, le pôle médical en face de l'hôpital. C'est en organisant les forces, en créant des synergies entre les entreprises et dans les filières que nous structurons, que nous avons finalement organisé ce plan Marshall de mai 2009. Il va porter ses fruits au delà de notre mandature parce qu'il n'a pas vocation à s'arrêter en mars 2014 si les électeurs en décident ainsi. La vocation a porté ses fruits au-delà. Vous mentionnez l'activité Internet et l'ingénierie numérique comme étant des secteurs d'avenir. Je me félicite que vous les ayez identifiées puisque Nicéphore Cité le fait depuis bientôt 10 ans avec succès, avec un essaimage qui fonctionne, avec des entreprises reconnues en Bourgogne, en France, en Europe et à l'international. Vous pouvez faire non de la tête, les entreprises de la filière qui a été structurée apprécieront je pense en particulier la société On Situ. J'ai du mal à suivre sur l'ADERC pour ne rien vous cacher Monsieur le Président parce qu'une fois il fallait baisser les subventions, une fois il fallait les augmenter et puis à Chalon il faut les supprimer. J'en perds un peu mon latin pour ne rien vous cacher. Ce que je ne doute pas que les semaines qui viennent permettront d'éclairer les débats de manière non politicienne. J'ai trouvé chez Monsieur Mermet, je vous le dis avec de manière assez insidieuse, la manière dont on mélange politique et politiciens me gêne. La politique c'est s'occuper de la cité, ce qui est politique n'est pas politicien. Il y a aussi un honneur et une noblesse à faire de la politique dans notre assemblée. Là dessus il ne faut pas se voiler la face, se cacher, avoir la politique honteuse.

Il y a une vraie noblesse du débat politique et il ne faut pas nécessairement le dévoyer. Monsieur Michoux, je regrette que vous n'ayez pas assisté à plus d'assemblées générales de l'ADERC mais je vous ferai parvenir le dernier rapport d'activités. 2 485 sociétés ont été prospectées dans de très nombreux secteurs entre janvier et septembre de cette année. Je n'ai que le chiffre au 30 septembre puisque le chiffre au 31 décembre n'est évidemment pas encore connu. Juste pour les projets qui ont abouti je vais égrener non pas les secteurs d'activité mais juste les noms des entreprises parce que ce sont elles qui créent des emplois et ce sont elles qui vont permettre à notre territoire de se redresser. Je veux parler d'ASCOT, de TCI PLAST, de GIRONDOR, d'INGEDOR, de MATRICE, de SOCHALEG, de SIXEM, de STIM, d'ALBATRANS, de METALSCAN, de JLB AUTOS, de S.E., de CHALON NICKEL, de BOURGOGNE MIROITERIE, de TRADI DEMEURE, de NOLUVOT, d'AMAZONIA, du MEDIC CENTER, d'ARCOM... Ce sont à elles que je souhaitais faire un dernier clin d'œil de cette mandature du Conseil communautaire car ce sont elles qui assurent le développement économique, l'emploi et la croissance de notre territoire et nous pouvons ici collectivement au-delà de nos sensibilités politiques, les remercier pour leur engagement et les investissements qu'elles réalisent dans notre territoire.

Alain BERNADAT

Mon propos restera sur le budget du Grand Chalon. Je n'ose pas comparer les conditions de vie et de travail qu'il y a en Inde et heureusement nous n'exploitons plus les enfants. Il est vrai que le capitalisme est mondial. Au nom du groupe communiste républicain, j'ai précisé lors du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier, que nous serons une nouvelle fois en difficulté pour mener à bien le projet de territoire que nous avons adoptée en 2011 ainsi que le développement de nos missions de service public.

En effet, les diminutions des dotations de l'Etat, le transfert de charges non compensées en totalité, nous empêchent de répondre à la hauteur des aspirations au mieux vivre des femmes et des hommes qui vivent sur notre territoire. Ce budget primitif intègre le fait d'être une agglomération attractive par la mise en œuvre d'une politique de soutien de l'activité en milieu rural mais aussi dotée de moyens à la promotion touristique pour le rayonnement du territoire sans oublier des investissements sur le Port de Plaisance. Etre attractif, c'est aussi développer l'économique c'est donc soutenir les outils que sont l'ADERC et Nicéphore Cité et je profite de ce moment pour saluer le travail réalisé par le personnel de ces 2 entités. La lecture de ce budget démontre qu'être un territoire attractif c'est également apporter un soutien aux différentes associations porteuses de projets innovants. Une agglomération attractive, c'est également maintenir voire développer un enseignement supérieur de qualité. Ce budget primitif porte la volonté d'être une agglomération solidaire en faisant vivre des services adaptés aux besoins des populations même si certaines municipalités avaient décidé que leurs habitants n'était pas concernés, 2014 sera l'année de concrétisation de plusieurs projets à savoir l'ouverture d'un nouvel espace multi accueil, de la nouvelle épicerie sociale, de la réhabilitation de l'accueil de jour sans oublier l'ouverture de la Maison Locale de l'Autonomie ainsi que la mise en œuvre du Contrat Local de Santé. Etre une agglomération solidaire c'est aussi développer le sport et la culture pour les rendre accessibles au plus grand nombre en ayant des clubs qui attirent la jeunesse et faire que la culture soit à la portée du plus grand nombre. C'est tout le sens du soutien proposé au travers de ce budget.

Ce budget primitif 2014 maintient les compétences historiques qui sont de véritables services publics indispensables avec la Gestion Des Déchets et la politique globale de l'eau. Ces 2 sujets sont les moteurs d'une agglomération écologique mais ce sont aussi des vecteurs de taxes à la hausse pour les citoyens. Concernant la question de l'eau et de l'assainissement, des équipements et des travaux importants sont inscrits aussi à ce budget. Ce budget démontre une volonté d'être aussi une agglomération responsable une agglomération ouverte. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que la situation nationale et internationale n'est pas au beau fixe. Le pays est en récession et malgré le changement de gouvernement, les collectivités se voient imposer les mêmes recettes qui nous mettent en difficulté pour encore mieux développer nos projets dans l'intérêt des Grands chalonais. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que j'ai donnés lors de mon intervention lors du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier mais simplement rappeler que la dissimulation de fortune par les ultras riches est de 17 milliards d'euros. Ce chiffre n'inclut pas l'évasion fiscale des multinationales qui est sans doute du même ordre de grandeur. Au total ce sont plus de 40 milliards d'euros qui manquent à l'Etat français. Ces chiffres ne sont pas inventés ni sortis de sous le sabot du cheval mais issus d'une recherche faite par l'économiste Gabriel ZUCMAN. Notre pays a besoin d'une réforme fiscale en profondeur.

Notre système est défini par des taux nominaux très élevés aujourd'hui. Il y a 500 niches fiscales donc 500 moyens de ne pas payer d'impôts. Tout doit être mis à plat, débattu dans la transparence avec un seul mot d'ordre qui est la justice fiscale.

Pour le groupe communiste et républicain le principe sur lequel doit reposer l'impôt est le suivant : à revenu égal, impôt égal. Nous voyons bien que nous n'avons pas les mêmes objectifs que le MEDEF qui lui, veut un transfert de leurs charges sur les salariés. Si je dis cela, c'est pour préciser que nous ne sommes pas sur la même démarche contrairement à ce qui était écrit au lendemain du Débat d'Orientations Budgétaires dans les médias. Le budget qui nous est proposé correspond aux politiques définies par la majorité en place, sans avoir recours à une fiscalité supplémentaire, avec un endettement raisonnable conforme aux besoins pour notre agglomération. C'est pourquoi notre groupe vous apporte son soutien à ce budget.

Jean-Noël DESPOCQ

Le point essentiel de notre Conseil communautaire est la présentation du budget 2014 ainsi que son approbation par la majorité des élus communautaires. Le budget conditionne les réalisations, les chantiers et l'avenir du Grand Chalon. Par conséquent ce Conseil communautaire est un temps fort de la vie politique de notre assemblée. Que de chemin parcouru depuis mars 2008. A notre arrivée, nous avons la volonté et la détermination de bâtir un Grand Chalon solidaire, utile et attentif à tous. 6 ans plus tard les changements se sont produits au sein de notre agglomération et sans tomber dans l'autosatisfaction ou dans un manque total de modestie. Nous ne pouvons que nous en féliciter et nous en réjouir, pas pour nous élus, mais pour les habitants du Grand Chalon. Evolutions structurelles, transfert de compétences, mutualisation des services publics, des services publics plus performants pour la population, une attractivité économique incontestée et incontestable, une restructuration des transports collectifs, le développement de la fibre optique, un plan d'aménagement territorial réfléchi, un service de petite enfance commun, un nouveau positionnement pour mieux accompagner les personnes en difficultés sociales, des nouvelles règles tarifaires pour l'eau et l'assainissement, la mise en place d'une politique touristique commune, l'amélioration des déchetteries. Je m'arrête là tant je crains d'en oublier. En effet, la liste est longue de toutes les réalisations et de tous les accomplissements effectués depuis mars 2008. Ce ne fut pas un long fleuve tranquille et ces transformations se sont parfois opérées avec quelques heurts. Cependant, les heurts et les secousses furent bien minimes comparés aux résultats obtenus. Résultats qui ont contribué à construire un Grand Chalon solidaire, attentif et utile à tous. Mais nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin car il est nécessaire de poursuivre les évolutions et transformations de notre Communauté d'Agglomération afin de la rendre toujours plus attractive, toujours plus solidaire, toujours plus attentive à tous et essentiellement toujours plus bénéfique aux Grand chalonnois. Les difficultés économiques et le désengagement de l'Etat ne nous ont jamais empêchés de poursuivre nos objectifs pour le Grand Chalon. Ils ne nous ont jamais conduits au renoncement. Fort heureusement, notre volonté, notre ambition pour le Grand Chalon sont demeurées et demeurent intactes. En raison de la période électorale qui s'ouvre, nous aurions pu être tenté par l'immobilisme et présenter un projet budgétaire sans relief. Rien de tel. Le projet de budget présenté ce soir est bien évidemment la poursuite de nos actions mais ouvre également de nouvelles perspectives pour l'avenir. Nous voulons que le Grand Chalon soit porteur d'avenir au quotidien. Nous voulons que le Grand Chalon réponde encore plus aux attentes et aux besoins de ses habitants. Nous voulons que le Grand Chalon soit reconnu et accepté par tous ses habitants. Nous voulons que le Grand Chalon offre des services publics utiles et performants à tous ses habitants. Nous ne travaillons pas pour notre satisfaction personnelle, nous travaillons pour les habitants. Il est important de le dire et de le redire. Notre investissement et notre motivation visent essentiellement le mieux vivre de notre agglomération. Je ne redirai pas ce que vous avez déjà entendu lors de la présentation de Monsieur GALLAND. Je voudrais toutefois insister sur le futur du Grand Chalon qui sera une agglomération beaucoup plus attractive, de plus en plus solidaire, de plus en plus écologique, de plus en plus responsable et de plus en plus ouverte. Attractivité, écologie, solidarité et responsabilité d'ouverture ne sont pas uniquement des mots ou des concepts. Ce sont nos valeurs et nos choix politiques. Valeurs et choix qui donnent la place fondamentale à l'être humain. L'homme avec un grand H est au cœur de notre projet et il en sera ainsi en 2014 et les années suivantes. Comme pour les années précédentes, c'est un budget rigoureux et responsable qui est proposé pour 2014. Un budget de maîtrise des dépenses, de l'endettement et de la fiscalité. Vous savez que nous apportons tout notre soutien aux acteurs économiques de notre territoire. C'est pourquoi nous avons à nouveau fait le choix de ne pas augmenter le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Il en est de même de la fiscalité ménages

qui ne verra pas ses taux évoluer : ceux-ci resteront identiques à ceux votés en 2013. La faible évolution de la TEOM se justifie pour couvrir les dépenses supplémentaires inhérentes au fonctionnement et aux investissements dans ce secteur.

Le recours à l'emprunt se fera de façon mesurée et réfléchi mais il est indispensable pour le développement de notre territoire et plus particulièrement pour notre politique de soutien à l'emploi. Soutien à l'emploi indispensable en cette période délicate. Nous sommes pleinement conscients des difficultés que rencontrent les entreprises et les habitants et il n'est pas de notre volonté d'alourdir ces difficultés mais bien au contraire de les atténuer, de les amoindrir. C'est pourquoi le projet budgétaire proposé est à la fois ambitieux et raisonnables et je peux vous dire dès maintenant que l'ensemble des élus du groupe socialiste Radicaux de gauche et divers gauche approuve ce budget primitif 2014. Le Grand Chalonnais connaîtra encore des changements et des mutations en 2014. Je profite de ce dernier Conseil communautaire de mandat pour souhaiter en mon nom et au nom du groupe aux élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter en mars 2014 une très bonne retraite politique.

François LOTTEAU

Pas de suspense, je dis tout de suite d'avance que j'approuve le budget mais ne représentant pas un groupe à moi tout seul, je me permets tout de même de me féliciter des orientations significatives dans le sens de l'écologie et d'une manière générale dans le sens de la conjonction entre le développement écologique et celui de l'emploi et je crois que ça c'est quelque chose qu'on va pouvoir travailler ensemble dans les années qui viennent.

Monsieur le Président

Quelques mots si vous me le permettez pour terminer ce qui sera le dernier Conseil communautaire de cette mandature. Je souhaite revenir sur le grand dessein qu'évoquait Monsieur MICHOUX tout à l'heure dans les dimensions économiques. Je pense que collectivement, nous avons participé à l'évolution substantielle de l'organisation du territoire. Il y a eu, il y a quelques années de cela, ceux qui ont eu comme intelligence de créer le SIVOM ACCORD, avec à sa tête à l'époque Monsieur LEBORNE. Ceux qui ensuite ont eu l'intelligence d'organiser les communes avec et la communauté de communes avec à sa tête Monsieur PERBEN. Je pense que nous avons été ceux qui avons su ensuite faire évoluer cette communauté de communes devenue communauté d'agglomération, en un outil en direction de nos territoires et de nos populations. Personne ne peut nous dire ici très sincèrement que cela ne s'est pas fait est qu'au terme d'un débat extrêmement long entre nous. Rappelons-nous qu'au début de ce mandat, sur l'évolution des périmètres, l'idée peut être que nous pourrions être une cinquantaine de communes circulait. Rappelons-nous que lorsque nous avons débattu sur ce que devait faire le Grand Chalonnais pour le compte de ses communes, il y avait l'hypothèse d'encore plus de compétences que celles que nous avons finalement retenues. Rappelons-nous que nous avons été quelques-uns à faire le tour des conseils municipaux pour aller expliquer le projet que nous voulions pour le Grand Chalonnais. Si à cet instant dans leurs propos, certains expliquent qu'il y a eu l'unanimité pour faire évoluer le périmètre et le projet, ça pas été sans travail, sans force de conviction de la part des uns et des autres. Mais ça l'a été parce que nous avions en tête que ces évolutions que nous avons proposées et finalement fait décider par le Conseil communautaire, étaient dans le sens de ce qui allait se faire. De la même manière que Messieurs LEBORNE, SOUCHON et JACOB, les initiateurs puis ensuite des autres élus dont Monsieur PERBEN, ont à un moment eu l'idée de se dire qu'il fallait s'organiser, je pense très sincèrement que nous avons eu l'anticipation de ce que sont les textes en cours de discussion. La sanction de l'évolution des compétences que nous avons décidée sur la base des anciens textes législatifs c'est à dire sur la base de la conviction qu'il a fallu rassembler des communes, sera demain sur la base d'un vote qui ne nécessitera pas parfois l'unanimité des communes comme cela était nécessaire pour nous. Je crois qu'il faut que nous retenions que ce mandat a été un mandat au cours duquel nous avons tous quelles que soient nos options, participé de cette réflexion et de l'organisation du territoire. S'il n'en avait pas été ainsi, nous n'aurions pas pu faire évoluer le Grand Chalonnais puisque je rappelle que l'essentiel des votes nécessitait soit la majorité qualifiée des 2 tiers, soit la majorité totale c'est à dire l'intégralité du vote des communes. Je veux quand même que nous nous souvenions de cette évolution que nous avons faite ensemble dont je pense qu'elle a été une chance. Quand j'entends encore des collègues dans les communes me dire qu'ils ont moins de compétences qu'avant. A quoi ça sert d'avoir des compétences si on n'a pas les moyens de les exercer. C'est ça le problème de fond qui est posé. Ce n'est pas d'aligner des compétences, c'est la capacité à faire. Nous avons décidé l'esprit de l'intercommunalité car

nous avons compris qu'il y a des sujets qu'on ne peut plus faire tout seul et qui peuvent être faits dans le cadre de l'intercommunalité. C'est ce que nous avons collectivement fait ensemble.

Par contre, je ne crois pas que cela sera ou serait possible dans la prochaine mandature car le mode d'élections change fondamentalement la donne et la politisation que nous connaissons dans les communes de plus de 3 500 habitants aujourd'hui, va inévitablement basculer dans les structures intercommunales. J'espère que nous réussirons encore à trouver des consensus et que nous réussirons encore à éviter que ne s'installe un débat, qui parfois est un peu excessif sur ces enjeux de rivalités politiques, mais à partir du moment où les oppositions des communes siègeront dans notre intercommunalité, de fait, vous aurez une transcription des débats communaux dans l'enceinte intercommunale. C'est un plus pour la démocratie tant mieux mais ça changera fondamentalement le mode de fonctionnement de nos structures intercommunales. Donc, si le législateur était resté sur la base des évolutions telles que je le rappelais tout à l'heure, soit à la majorité qualifiée des 2 tiers soit par accord unanime des communes, vous aviez inévitablement un blocage immédiat de toutes les structures intercommunales. Nous sommes dans une évolution que nous avons anticipée et je me félicite que nous l'ayons fait avant parce que nous avons fait avancer les choses de manière substantielle et comme le disait Madame MERCIER, sur des choses qui sont aussi le quotidien de nos habitants.

Je trouve quand même un peu curieux qu'on oublie le contexte dans lequel s'est exercé ce mandat, c'est nous et quand je dis nous c'est le collectif, c'est ce mandat là qui a géré l'après Kodak. Je veux bien qu'on m'explique que l'entreprise s'est forcément parée de toutes les vertus mais je rejoins ce que dit Monsieur GRIVEAUX. Quand une entreprise aussi importante que Kodak fait une erreur de stratégie, qui paye sur le territoire, les conséquences et l'investissement nécessaires à rebondir ? Qui sinon les collectivités ? Dois-je rappeler comment a été construit le contrat de site pour 263 millions d'euros ? Combien y a-t-il de crédits d'entreprises dans cette somme ? Aucun. C'est bien cette structure intercommunale, aidée fort heureusement par l'Etat, par la région, par le Conseil Général et par les communes participantes. C'est cette structure qui a apporté l'après Kodak. Quand on investit pour requalifier Saôneor quand on investit pour améliorer nos infrastructures routières et ferroviaires, quand on investit pour permettre d'avoir toute la palette de ce que peuvent demander les porteurs de projet, c'est bien ça l'enjeu qui a été le nôtre et oublié que ce mandat a été celui là et que malgré ces difficultés, nous avons réussi quelques implantations d'entreprises non négligeables. Au moment où je vous parle, pour la première fois Amazon a dépassé les 1000 salariés. Certes il y a des saisonniers, on le sait, mais Amazon aujourd'hui en année pleine, c'est toute l'année au minimum 450 salariés sans compter toutes les autres P.M.E. qui se sont installées avec 5, 10, 15, 20 emplois, que nous avons accompagnées qui, lorsque nous inaugurons leurs locaux, expliquent quel a été l'accompagnement trouvé sur le territoire du Grand Chalons avec l'ADERC et les structures du Grand Chalons. Ce sont des éléments qui plaident. Je ne sais pas s'il faut un plan Marshall parce je ne sais pas ce que ça veut dire, quand en même temps on nous refuse les recettes et les moyens. C'est quoi un plan Marshall avec les poches vides. Nous n'avons peut être pas appelé un plan Marshall mais nous avons mis en place une idée ce que devait être le développement économique telle que l'a rappelé Monsieur GRIVEAUX tout à l'heure et nous y avons mis des dizaines et des dizaines de millions d'euros. Si on doit faire un bilan de ce qui a été dépensé, nous avons d'abord dépensé sur le développement économique et tant mieux parce que c'est quand même la priorité et que c'est une des compétences essentielles portées par le Grand Chalons. Nous avons fait plein d'autres choses à côté bien évidemment, parce que c'est nécessaire de le faire et pour cela il faut des budgets. Je reviens sur le budget primitif 2014 je vous avais dit au Débat d'Orientations Budgétaires que je trouvais un peu fort de café l'attaque sur la dette. Comme généralement, j'ai l'habitude de préparer un peu les choses, sans vouloir être désagréable, je vais quand même expliquer à ceux qui nous donnent des leçons qu'elle est la réalité de la dette. Le chiffre qui vous a été donné tout à l'heure, j'en remercie Monsieur GALLAND, était exprès présenté pour que je puisse avoir le plus intéressant derrière, c'est mieux. On vous a dit ce qu'était l'encours de la dette en 2007, 22,26 millions d'euros. En 2008, et ce n'est pas moi qui ait fait le budget, 35,11 millions d'euros. En un an +13 millions d'euros d'encours de dette. Aujourd'hui, en dehors des transferts on est à 50 millions d'euros. En 6 ans, on a fait + 15 millions d'euros. Précédemment, en un an on fait + 13 millions d'euros et on vient nous expliquer à nous, qu'on a endetté la structure du Grand Chalons. J'avais dit en 2008, par respect pour Monsieur JUILLLOT, parce que je partageais l'essentiel des investissements qu'il avait soutenu, que je ne ferai pas le procès de la dette mais si on m'y pousse un peu trop je vais le faire.

Je vais rappeler que sur la déviation de la rue du Bourg on a payé 5,2 millions d'euros sur la seule déviation de la rue du Bourg, déviation qui devait ensuite servir à aller un peu plus loin et qui finalement n'a servi à rien d'autre qu'à dévier le bourg de Châtenoy, même si au demeurant c'est important, on ne peut quand même pas dire que la fréquentation routière soit extraordinaire ! Je pourrais comme ça rappeler tous les projets, le prolongement de la rocade sur laquelle il y a eu aux alentours de 10 millions d'euros, le centre nautique sur lequel il y a eu aux environs de 12 millions d'euros. Je ne les conteste pas. Mais les nôtres, ceux que je porte en tant que président mais au nom de la majorité et des personnes qui ont soutenu, qu'est ce qu'on a fait ? La RCEA, faut pas faire ? Faut pas faire l'aménagement Droux/Cortelin ? Faut pas faire l'aménagement de Saôneor et des zones économiques ? Faut pas faire le développement du très haut débit ? Faut pas faire le développement des structures d'accueil de la petite enfance ? Faut pas faire l'amélioration du transport quoi que l'on en pense ? Je vous renvoie aux chiffres. Je suis toujours étonné de voir que les gens qui n'ont jamais mis un pied dans un bus, nous expliquent et nous donnent des leçons sur la manière avec laquelle il faut organiser le transport urbain. Je ne suis pas inquiet et j'entends ce que les chalonnais qui utilisent le Flash disent. Je ne suis pas inquiet, les moments seront bientôt venus pour expliquer tout ça. Nous avons en effet, porté notre part de recours à l'emprunt, mais dans celle-ci, je voudrais donner quelques chiffres par exemple en 2008, encours de 35,11 millions d'euros, 16 millions d'euros étaient inscrits. Le maximum que nous avons inscrit était de 10,1 millions d'euros et cette année là nous avons finalement réalisé 6,8 millions d'euros. A force de toujours vouloir donner des leçons sur la bonne gestion, je vous engage à regarder les chiffres. Le Grand Chalon n'a pas investi pour les dépenses de fonctionnement et n'a pas emprunté pour les dépenses de fonctionnement, c'est interdit. On a emprunté pour de l'investissement. Il ne vous a pas échappé que le remboursement d'emprunts qui était de 5,3 millions d'euros en 2013 sera de 4,750 millions d'euros en 2014. Il faudra que vous m'expliquiez où est la mauvaise gestion puisque si je devais suivre ce que vous dites, il devrait y avoir des remboursements qui explosent, mais non ! Je ne suis pas en train de vous dire qu'il n'y avait pas d'autres pistes. Je connais des collectivités qui ont choisi de réduire de manière drastique leurs investissements, c'est un choix. Nous, nous avons fait le pari qu'avec le séisme Kodak, nous ne pouvions pas ne pas être au rendez-vous pour essayer de porter la dynamique de ce territoire. C'est un choix que l'on a fait je l'assume avec mes collègues, c'est un choix collectif et pas facile : investir 100 millions d'euros je ne suis pas sûr que c'est forcément quelque chose de spontané et de naturel. Que nous ayons fait ce choix d'investir très lourdement sur le développement économique ? Je pense que nous avons eu raison. Est-ce qu'on a tout bien fait ? Sûrement pas, comme partout, mais sur l'orientation générale je n'ai pas de doute. Je termine en vous disant que le Grand Chalon est aujourd'hui une structure qui a su trouver son point d'équilibre, entre des services en direction des habitants et sa capacité à maintenir la possibilité de porter des projets. Pourrons-nous continuer encore ? Je n'en sais rien. Tout le monde sait qu'il y aura encore une contraction de nos subventions, c'est annoncé. Pour répondre à Madame MERCIER sur le Fonds Intercommunal (FIC), il reviendra à la prochaine équipe ici de dire s'il faut ou pas l'intégrer mais si on devait intégrer parce que ça pourrait apporter des recettes supplémentaires, c'est pas suffisant parce que je ne suis pas sûr que cela suffise à nous apporter des recettes supplémentaires. Il nous faut donc avoir une réflexion sur ce que l'on veut faire du Grand Chalon et ce que les communes en attendent. Je suis intimement convaincu que le Grand Chalon n'a pas vocation à vivre sa vie tout seul. Une dernière remarque sur les évolutions de la masse salariale. Pour une part, il y a les fins de frais de transfert correspondant à l'augmentation de 9,2 %, il y a une part importante qui est la conséquence des mesures liées à la loi Sauvadet sur la titularisation, il y a le régime indemnitaire 2008-2014 qui avait été négocié par la Ville de Chalon relatif aux personnels étant transférés et venus avec leurs droits acquis ce qui a impacté sur les autres personnels et il y a la refonte des grilles indiciaires des catégories C décidée par l'Etat. Tous ces éléments expliquent l'accroissement, ce n'est pas des explosions de personnel en dehors de quelques personnels que nous avons récupéré. Voilà les éléments que je voulais vous donner. Je ne crois pas que ce budget soit un budget qui puisse susciter les critiques et d'ailleurs je note que le ton extrêmement différent qui a été utilisé par rapport à un Débat d'Orientations Budgétaires qui restera dans la mémoire de beaucoup. Je pense que le ton utilisé c'est aussi ça : on ne fait pas bouger la fiscalité, on inscrit un peu plus d'emprunts mais je rappelle que l'année dernière nous avons inscrit 11,5 millions d'euros et que l'on en a réalisé 8. Donc pas de fiscalité, une dette maîtrisée et un recours à l'emprunt particulièrement encadré. Je pense qu'il faut revenir à une analyse saine et sereine de ce qu'est la situation financière du Grand Chalon.

Beaucoup nous envierait d'avoir une situation financière comme la nôtre même si comme toutes les collectivités ou leurs intercommunalités il faut être aujourd'hui extrêmement vigilant sur la dépense publique. Je pense que nous l'avons fait tous ensemble lors de l'évolution de ce mandat qui se termine maintenant. Je voudrais à mon tour, adresser à toutes celles et tous ceux qui ont choisi de ne pas se représenter et qui ont siéger dans cette instance, nos remerciements collectifs pour la part que vous avez pris dans cette évolution substantielle du Grand Chalon au cours du mandat 2008-2014 et vous dire que de la même manière que je fais référence à des élus qui ne le sont plus aujourd'hui, j'ai parlé de Messieurs LEBORNE, SOUCHON, PERBEN, je pense qu'il faut que vous gardiez aussi la part que vous avez pris dans l'évolution de cette structure intercommunale. Je pense que c'est important que cela soit souligné et salué à l'occasion de ce débat budgétaire, le dernier de la mandature.

Eric MICHOUX

Je vais juste intervenir sur 2 points. Je serai très court. Premier point, c'est un sous-entendu qu'apporte Monsieur BERNADAT. S'agissant de l'Inde, les jeunes enfants que l'on y faisait travailler et de l'amalgame qui pourrait être fait avec Escoffier. Je trouve absolument scandaleux qu'on puisse faire ça car Escoffier se donne beaucoup de mal pour vendre en Inde, des machines fabriquées à Chalon. J'espère que ce n'était pas votre état d'esprit parce que ça m'a touché. Il y a des gens qui se donnent du mal dans les entreprises chalonnaises, si c'est pour faire des amalgames avec des histoires d'enfants ! D'un côté, si vous n'avez jamais mis les pieds en Inde qui est une grande démocratie, je serai touché et je souhaite que votre sous-entendu de tout à l'heure ne soit pas ça Monsieur BERNADAT. Je rappelle quand même que ce sont des entreprises de Chalon et les impôts qui sont pris aux entreprises chalonnaises, qui permettent de financer en partie le Grand Chalon. C'est important de le dire, ça m'a touché car il y a des ouvriers chez Escoffier, qui ne méritaient pas le raccourci vous avez fait là. Par ailleurs, comme l'a dit Monsieur GRIVEAUX on est là pour faire de la politique et ça ce n'est pas de la politique. Chacun défend ses idées avec ses armes.

N° CC-2013-12-76-2

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le montant 2014 de la compensation financière pour contraintes particulières de service public, d'un montant de 240 000 €

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-3

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le montant 2014 de la compensation pour contraintes particulières de service public, d'un montant de 300 000 € versée par le budget principal au budget annexe Transports Urbains.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques

CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-4

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Général de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-5

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-6

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Locations Immobilières de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-7

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Aéroport de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-8

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Eaux de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

N° CC-2013-12-76-9

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .

- Projet de Budget primitif - Exercice 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Port de plaisance de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 63 voix pour , 10 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur Dominique JUILLOT, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) , 10 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Jean Paul BONIN, Monsieur Michel CESSOT, Monsieur Jacques CARLOT, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Patrick LE GALL, Monsieur Eric MERMET, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Pierre VOARICK.) .